



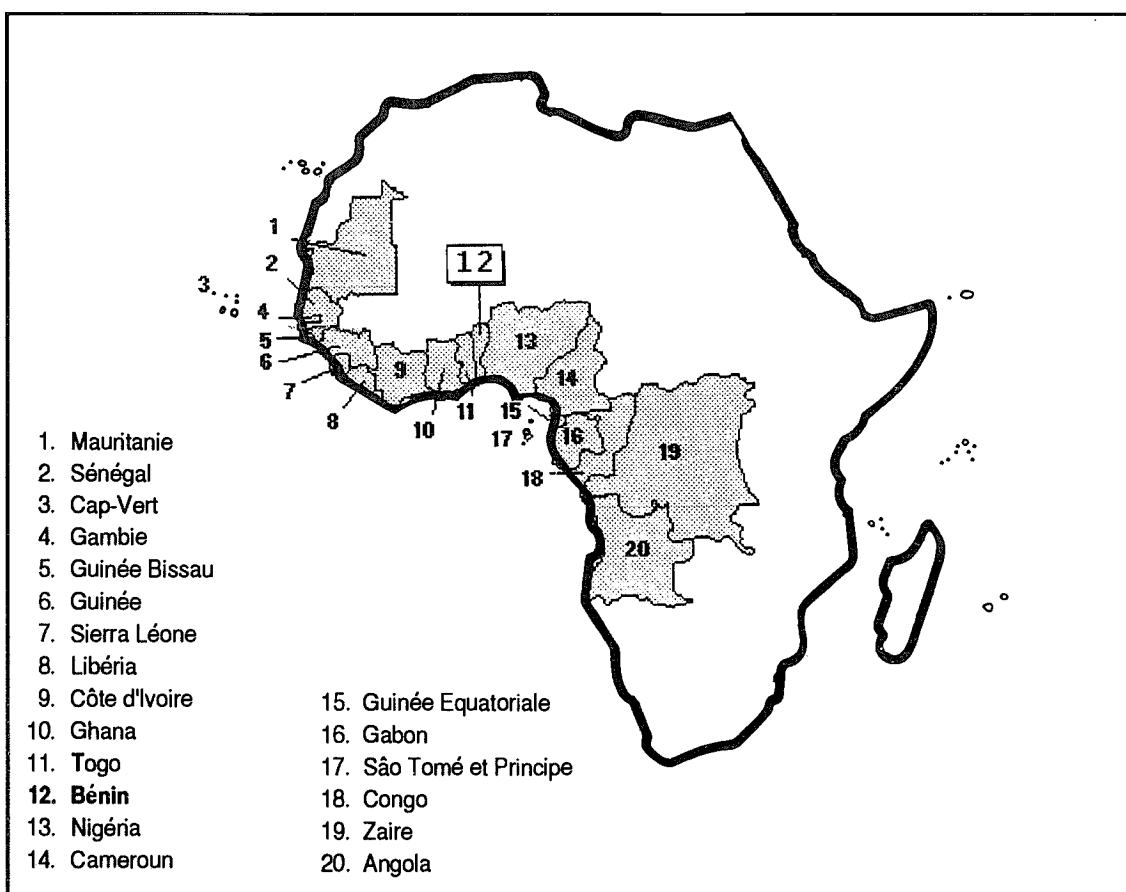
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES  
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

**PROGRAMME DU DIPA**

Rapport technique N° 84

juin 1996

**L'état de la pêche artisanale  
en Afrique de l'Ouest en 1995**



**DANIDA**

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Rapport technique N° 84

juin 1996

**L'état de la pêche artisanale  
en Afrique de l'Ouest en 1995**

par

Benoît Horemans

Expert en Planification des Pêches,  
Programme DIPA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document est:

Horemans B.,- L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Cotonou. Programme 1996 pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45 p. DIPA/WP/84

Programme DIPA  
FAO  
B.P. 1369  
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

# *LA VISION POUR DIPA PHASE III*

## INTRODUCTION

La stratégie de développement pendant les années 60 et 70 était basée sur la philosophie selon laquelle les pays en développement manquaient de technologie perfectionnée et de capitaux pour accélérer leur développement. L'industrialisation était donc promue dans le but de tirer profit des abondantes ressources halieutiques alors disponibles. Cependant, l'essor économique escompté n'a pas eu lieu et l'approche de développement s'est tournée vers une stratégie rurale intégrée où l'accent est mis sur la communauté tout entière. Cela visait à améliorer les revenus et la qualité de vie à travers l'assistance technique et la participation active de la population de pêcheurs et de la communauté.

Dans ce contexte, l'accent était initialement mis sur le concept de Centre Communautaire des Pêches (CCP) en tant que moyen de promotion du développement de la pêche artisanale. Mais, il s'est avéré que la présence d'un ensemble d'installation et de services réunis pour satisfaire les besoins locaux ne garantissait nullement que les structures/installations seraient utilisées ou que le développement allait se produire. La participation active de la population de pêcheurs et la mobilisation des ressources locales et communautaires étaient un impératif en vue d'assurer la durabilité des initiatives entreprises par les projets de développement et/ou la communauté.

Jusqu'à-là et d'une façon générale, le Programme DIPA a travaillé dans un contexte de ressource de pêche abondante ou apparemment adéquate avec une faible pression démographique. Le scénario est cependant en train de changer et il faudra bientôt faire face à la triple contrainte de la réduction de stocks de poisson, de la dégradation de l'environnement et de la pression d'une population croissante. Comme cela s'est passé dans bien d'autres secteurs, il faut s'attendre à ce que d'autres couches de la population découvrent une nouvelle raison de vivre dans la pêche artisanale renforçant aussi la concurrence pour les ressources entre les artisans pêcheurs à laquelle s'ajoute la concurrence déjà existante entre les pêches artisanale et industrielle avec leur effet conséquent sur l'environnement.

Ce scénario requiert la mise en oeuvre continue de la stratégie intégrée qui reste valable pour le développement des pêches artisanales, mais avec un nouveau compromis: l'accent sur les éléments et les mécanismes qui favorisent la durabilité des initiatives, sur une pêche responsable, sur les mécanismes pouvant favoriser la décentralisation du pouvoir et des prises de décision par la communauté locale en ce qui concerne l'aménagement des ressources et le développement, et sur le renforcement des capacités nationales pour un aménagement et un développement durables et équitables des ressources, ainsi que sur la consolidation des acquis.

## L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, l'objectif de développement de la troisième phase du Programme DIPA qui a débuté le 1er juillet 1994 est d'assurer à vingt pays côtiers d'Afrique de l'Ouest un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale en vue de maximiser les avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de protéines et de revenus. Ceci se fera selon une approche intégrée et participative en mettant l'accent sur l'équité, le rôle des femmes, le transfert de technologie, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

**Les objectifs immédiats sont:**

1. identifier, évaluer et diffuser les stratégies et mécanismes d'aménagement et de développement durables de la pêche artisanale au sein des communautés de pêcheurs;
2. améliorer les compétences du personnel des Départements des Pêches nationaux en matière de planification du développement et d'aménagement de la pêche artisanale;
3. renforcer les compétences techniques dans les disciplines de la pêche, principalement en technologie de la pêche et du poisson;
4. améliorer l'échange d'information et d'expériences relatives à la pêche artisanale dans la région;
5. promouvoir la collaboration régionale et sous-régionale pour le développement et l'aménagement des pêcheries artisanales.

**Dans ce contexte, le Programme DIPÁ abordera, au cours de son intervention les principaux aspects suivants:**

- assistance à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement claire et cohérente en faveur du secteur;
- conseils en matière d'aménagement et d'allocation des ressources entre les différentes flottes de pêche artisanale et industrielle, nationale et étrangère;
- implication des utilisateurs dans la conception et la gestion des infrastructures à terre;
- suivi de l'évolution du secteur par la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs économiques adapté aux disponibilités financières et humaines;
- amélioration des technologies de captures en fonction des ressources disponibles;
- augmentation de la valeur du produit final par l'amélioration du traitement et de la commercialisation;
- promotion du développement communautaire en accord avec les leçons tirées des Phases I et II, et orienté vers la durabilité des actions entreprises;
- amélioration du système d'information/communication du Programme.

Il est attendu qu'à la fin de la troisième phase du Programme DIPA, la région disposera d'un noyau d'experts orientés vers les activités de terrain, capables de répondre aux défis du secteur de la pêche artisanale et de favoriser son développement dans leur pays en conformité avec les aspirations et besoins des artisans pêcheurs.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	1
1. LE CONTEXTE GENERAL .....	3
1.1 Population .....	4
1.2 Croissance économique .....	4
1.3 Situation monétaire .....	5
1.4 Le secteur des pêches .....	6
2. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES .....	9
2.1 Tendances de la production halieutique .....	9
2.2 Moyens de production .....	12
2.3 Commerce des produits de la pêche .....	15
2.4 Consommation des produits de la pêche .....	17
3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT .....	21
3.1 Les objectifs et les priorités .....	21
3.2 Les politiques de développement .....	23
3.3 Les institutions nationales de support au secteur .....	25
3.3.1 Les institutions administratives .....	25
3.3.2 Les institutions de recherche .....	25
3.4 La législation des pêches .....	26
3.5 Les politiques régionales en matière de pêche .....	27
3.6 La planification du développement .....	29
3.6.1 Les contraintes .....	29
3.6.2 Les opportunités .....	31
3.6.3 Le processus de planification .....	32
3.7 L'aménagement des ressources halieutiques .....	33
4. L'ASSISTANCE EXTERIEURE .....	35
4.1 Les grandes orientations .....	35
4.2 Les projets nationaux .....	36
4.3 Les projets régionaux .....	41
4.4 Des projets en attente de financement .....	42
Références bibliographiques .....	44

## Liste des figures

1. Structure du Produit Intérieur Brut (1993) .....	4
2. Evolution du taux de change de quelques monnaies (1991-1995) .....	5
3. Potentiel des eaux marines (kg/habitant/an) .....	8
4. Evolution des captures dans la zone COPACE (1970-1994) .....	9
5. Evolution des captures de l'ex-URSS dans la zone COPACE ((1972-1994) .....	10
6. Répartition des captures de la zone COPACE par flotte et par espèce (1993) .....	11
7. Captures en eaux marines et continentales des pays du DIPA (1976-1994) .....	12
8. Balance commerciale des produits de la mer en quantité (1970-1993) .....	15
9. Circuit d'approvisionnement des produits de la mer (1981-1983, 1991-1993) .....	17
10. Consommation de produits de la pêche par habitant et par an (1970-1993) .....	18
11. Croissance annuelle moyenne du PNB (1985-1994) .....	21

## Liste des tableaux

1. Indicateurs de base (1992, 1993) .....	3
2. PNB par habitant (1994) .....	5
3. Caractéristiques géo-physiques par pays .....	6
4. Potentiel estimé des eaux marines .....	7
5. Production de la pêche artisanale (1994) .....	11
6. Pêcheurs artisanaux et embarcations par pays (1994) .....	13
7. Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1993) .....	16
8. Consommation de poisson (1993) et part dans les protéines (1990) .....	18
9. Dette totale en % du PNB (1993) .....	22
10. Aide Publique au Développement (1993) .....	35

## Liste des rapports techniques du DIPA



## INTRODUCTION

Pour la quatrième année consécutive, le Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) publie son rapport sur "L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest". Le but de ce document est de présenter d'une manière synthétique, mais raisonnablement complète, un aperçu de l'évolution récente du secteur, ainsi que des opportunités et contraintes auxquelles sont confrontées les communautés de pêche artisanale de la région.

Comme par le passé, cette mise à jour est essentiellement basée sur les rapports annuels rédigés par les fonctionnaires de liaison du DIPA, ainsi que sur les informations recueillies par le personnel du Programme lors de ses missions dans la région.

Les autres sources d'information sont le "Rapport sur le développement dans le monde 1995" publié par la Banque Mondiale, le "Rapport mondial sur le développement humain 1995" publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ainsi que la base de données de la FAO sur les pêches (FISHSTAT). Une liste des principales références est donnée en annexe.

Il n'est évidemment pas possible de présenter l'ensemble des données disponibles sur le secteur de la pêche artisanale de vingt pays dans un document qui se veut tout d'abord un document de travail. C'est pourquoi la présentation des données sous forme de graphiques et de tableaux a été privilégiée. Afin de mieux saisir les similitudes et les différences d'un pays à l'autre, et donc de faciliter l'analyse, la présentation des pays dans les tableaux et graphiques suit généralement l'ordre géographique plutôt qu'alphabétique.

La qualité des données statistiques en matière de pêche, et en particulier de pêche

artisanale, a encore besoin d'être améliorée. Tout d'abord, en ce qui concerne l'évaluation des stocks, ainsi que les estimations des captures et de l'effort de pêche. Mais aussi pour ce qui est des informations socio-économiques: coûts et revenus, rémunération du capital et du travail, valeur ajoutée, etc.

Ainsi, par exemple, il n'y a pas de système statistique national pour la pêche artisanale en Angola, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée Equatoriale, au Libéria, à Sao Tomé et Príncipe, en Sierra Léone et au Zaïre. Et dans beaucoup d'autres pays, les informations ne sont que partielles. Souvent, en raison des faibles moyens financiers et logistiques des pays, la dernière enquête-cadre remonte à plusieurs années. Dans deux zones les données de capture et d'effort de pêche artisanale sont collectées de manière systématique: de la Mauritanie à la Guinée Bissau, et, dans une moindre mesure, du Ghana au Bénin.

Certaines données présentées ici ne sont disponibles dans aucune publication officielle. C'est le cas notamment de l'estimation des captures de la pêche artisanale. En effet, les statistiques officielles communiquées par les pays et publiées par la FAO sont organisées selon les zones de pêche, les espèces et la nationalité du pavillon. Les estimations des captures des sous-secteurs industriel et artisanal sont donc agrégées dans les publications officielles. Il en est de même de l'estimation des captures globales dans la région du DIPA que l'on ne trouvera pas ailleurs. En effet, cette région, qui s'étend de la Mauritanie à l'Angola, ne constitue pas une division statistique de la FAO pour les pêches. La division statistique qui s'en approche le plus est la division 34 correspondant au Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) qui s'étend du détroit de Gibraltar au Zaïre. L'Angola, quant à lui, fait partie de la division 47. Il a

donc été nécessaire de réorganiser les données pour donner l'image la plus fidèle possible de la pêche dans la région couverte par le Programme.

Tout ceci implique dès lors de la part de l'analyste une grande prudence dans l'interprétation des chiffres. Il s'agira de dégager des ordres de grandeur et les tendances plutôt que d'interpréter des changements mineurs qui pourraient n'être dus qu'à la qualité du système statistique.

Dans certains pays, on note cependant une amélioration de la situation en ce qui concerne l'information disponible. A Sao Tomé et Príncipe, l'assistance internationale fournit un appui au Département des Pêches dans le domaine de l'évaluation des ressources et de la mise en place d'un système statistique. En Guinée Bissau, la FAO a participé à la mise en place d'un système statistique efficace et peu coûteux. Sur ses propres fonds, la FAO a réalisé également un tel projet au Gabon. En 1995, le Programme DIPA a assisté le Cameroun et Sao Tomé et Príncipe à réaliser une enquête-cadre couplée avec une enquête socio-économique. Il a prévu de le faire en

1996 au Togo, au Congo et au Zaïre. Par ailleurs, il a réalisé une revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau et au Cameroun en 1993, à Sao Tomé et Príncipe en 1994, au Congo en 1995. Il le fera en 1996 en Gambie et au Gabon.

Il est toutefois à craindre que la rigueur budgétaire qui frappe les pays de la région n'entraîne une réduction des moyens financiers et humains mis à la disposition des administrations des pêches. Ceci aurait sans doute un effet négatif sur la collecte, la compilation et l'analyse des données statistiques de la pêche artisanale.

Le document est divisé en quatre chapitres. Le premier présente le contexte socio-économique général dans lequel le secteur de la pêche artisanale s'insère. Le second fournit les données disponibles les plus récentes sur les différents segments du secteur de la pêche dans la région. Le troisième chapitre présente les aspects institutionnels du secteur. Enfin, le quatrième chapitre décrit brièvement les projets nationaux et régionaux exécutés avec l'appui de l'assistance extérieure dans le secteur de la pêche.

# 1. LE CONTEXTE GENERAL

## 1.1 Population

La population de la région a atteint 238 millions d'habitants en 1993. Ce chiffre est fortement fonction des estimations concernant le Nigéria, le pays le plus peuplé de la région. En effet, alors que l'on estimait couramment sa population à plus de 100 millions d'habitants, le recensement effectué en 1991 a dénombré une population de 80,5 millions d'habitants. Les derniers chiffres officiels font cependant état de 105,3 millions en 1993.

On compte 6 pays qui ont environ un

million d'habitants ou moins: le Cap-Vert, le Gabon, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Príncipe (tab. 1).

Dans tous les pays de la région, le taux de croissance de la population est resté fortement élevé ces dernières années. Il est presque partout supérieur à 2,5% par an et les prévisions pour la période 1992-2000 sont supérieures ou égales à 3% pour neuf pays de la région. Dans ces conditions la population de la région doublera en 25 ans, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la demande d'emploi et les besoins alimentaires.

Tableau 1.- Indicateurs de base (1992-1993)

	Population en 1993 (en millions)	Espérance de vie à la naissance (années, 1993)	Taux d'alphabétisation des adultes (1992, en %)	Années de scolarité (1992, moyenne)	Taux annuel de croissance démographique (%)	
					1960-1992	1992-2000
Mauritanie	2,2	52	54	0,4	2,4	2,6
Sénégal	7,9	50	31	0,9	2,8	2,6
Cap-Vert	0,4	65	71	2,2	1,9	2,8
Gambie	1,0	45	36	0,6	3,3	3,2
Guinée Bissau	1,0	44	52	0,4	2,0	2,1
Guinée	6,3	45	33	0,9	2,1	3,0
Sierra Léone	4,5	39	29	0,9	2,0	2,4
Libéria	2,8	56	35	2,1	3,1	3,3
Côte d'Ivoire	13,3	51	37	1,9	3,9	3,4
Ghana	16,4	56	61	3,5	2,7	3,0
Togo	3,9	55	48	1,6	2,9	3,1
Bénin	5,1	48	33	0,7	2,5	3,0
Nigeria	105,3	51	52	1,2	2,8	2,9
Cameroun	12,5	57	60	1,6	2,6	2,8
Guinée Equatoriale	0,4	48	75	0,8	1,2	2,6
Gabon	1,0	54	59	2,6	2,9	2,8
Sao Tomé et Príncipe	0,1	67	60	2,3	2,1	2,1
Congo	2,4	51	71	2,1	2,8	2,9
Zaïre	41,2	52	74	1,6	3,0	3,1
Angola	10,3	47	43	1,5	2,3	3,6

Source: Pnud, 1995 et Banque Mondiale, 1995

Cette croissance est fortement déséquilibrée entre les zones rurales et urbaines. On observe une urbanisation croissante dans tous les pays de la région qui aura un impact sur la structure de la demande de produits de la mer et sur les coûts de distribution. Le rapport entre zones rurales et urbaines est également marqué par la forte disparité dans l'accès aux biens et services sociaux (santé, éducation, etc.), ainsi qu'aux infrastructures (routes, eau salubre, électricité, etc.).

L'espérance de vie à la naissance est très faible et ne dépasse pas 55 ans en moyenne, à l'exception de deux pays insulaires, le Cap-Vert et Sao Tomé et Príncipe où elle atteint respectivement 65 et 67 ans. On note, en particulier, que l'espérance de vie moyenne est la plus faible dans les pays situés au nord du Libéria: moins de 50 ans.

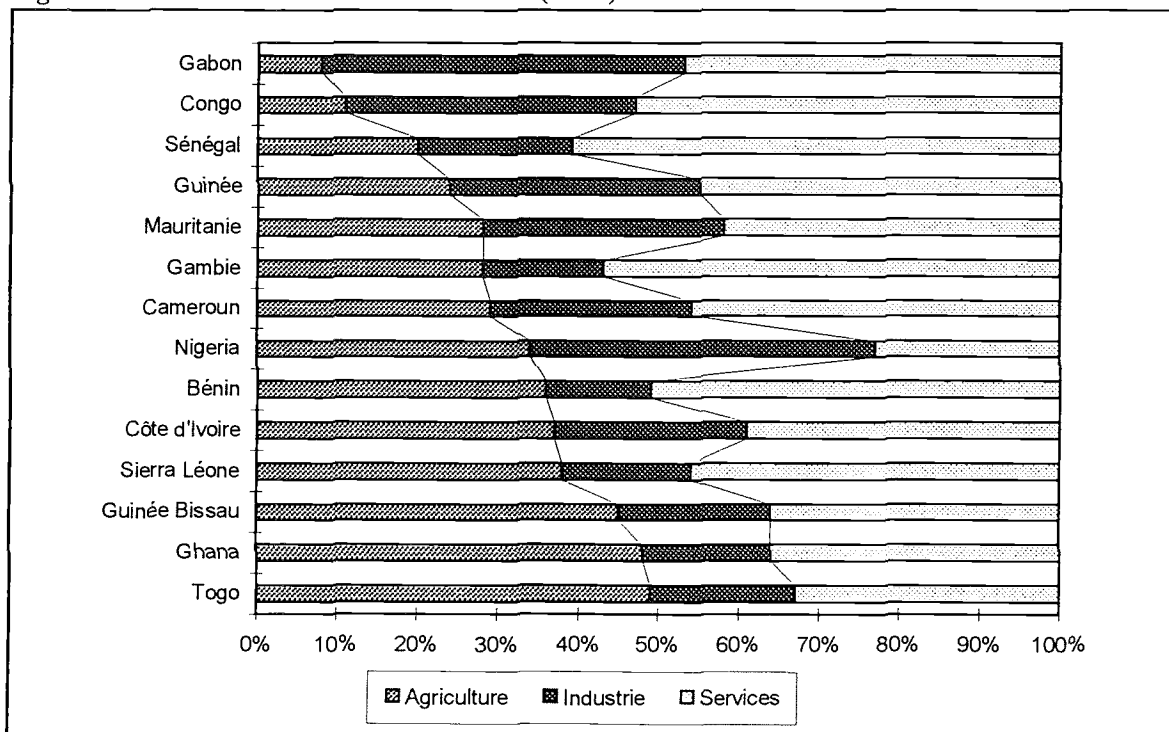
Le nombre d'adultes non analphabétisés est important. Dans 9 pays ce taux est supérieur à 50%. De plus, dans 14 pays le nombre d'années de scolarité ne dépasse pas deux ans. Dans les autres, à l'exception du Ghana (3,5 ans), il est de 2 à 3 ans.

## 1.2 Croissance économique

Le Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé des pays de la région était estimé à 91 milliards US\$ en 1993. A titre de comparaison, celui de l'Afrique du Sud peuplée de 40 millions d'habitants, était estimé à 105 milliards US\$ pour la même année. La structure du PIB (fig. 1) est fortement marquée par l'importance des secteurs primaire (agriculture) et tertiaire (commerce, administration, services). Le secteur industriel est faible, à l'exception de la Guinée et de la Mauritanie qui disposent de ressources minières et de pays producteurs de pétrole, comme le Gabon, le Congo et le Nigéria. La production agricole quant à elle représente souvent plus de 30% du PIB.

A l'exception du Gabon, le Produit National Brut (PNB) par habitant (tab. 2) reste faible. Entre 1980 et 1994, il a diminué dans plus de la moitié des pays de la région. En 1994, il était estimé en moyenne pour l'ensemble de la région à 350 US\$ par habitant.

Figure 1.- Structure du Produit Intérieur Brut (1993)



**Tableau 2.- PNB par habitant (1994)**

	PNB par habitant US \$ 1994	croissance annuelle moyenne (%) 1985-1994
Mauritanie	480	0,2
Sénégal	610	-0,5
Cap Vert	910	1,8
Gambie	360	0,5
Guinée Bissau	240	1,9
Guinée	510	1,2
Sierra Léone	150	-1,9
Libéria	n.d.	n.d.
Côte d'Ivoire	510	-5,2
Ghana	430	1,4
Togo	320	-2,7
Bénin	370	-0,8
Nigeria	280	1,2
Cameroun	680	-6,9
Guinée Equatoriale	430	1,6
Gabon	3.550	-2,3
Sao Tomé et Principe	250	-2,5
Congo	640	-2,7
Zaire	n.d.	-0,8
Angola	n.d.	-0,9

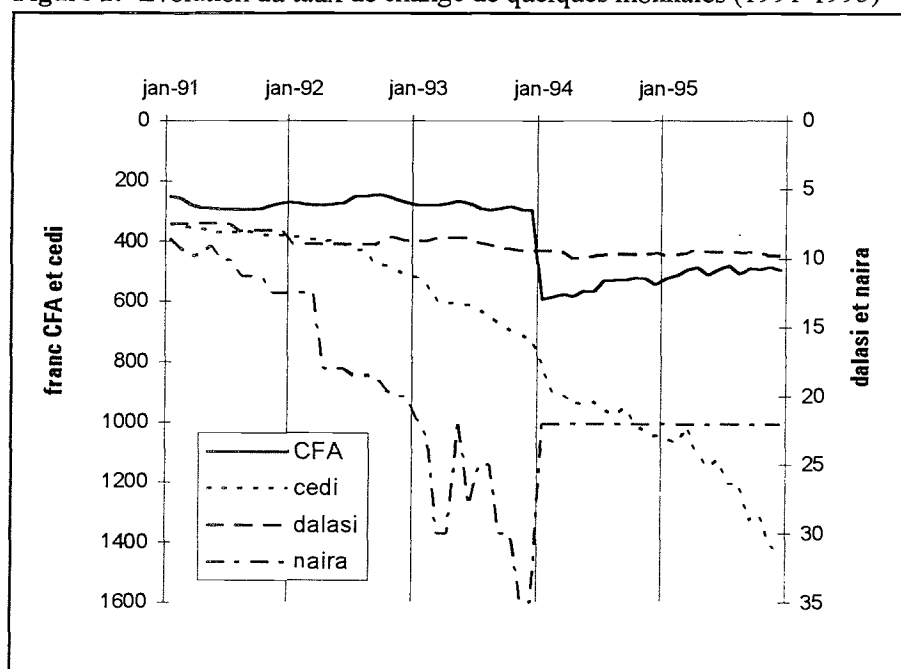
Source: Banque Mondiale, 1995

### 1.3 Situation monétaire

La monnaie ghanéenne a continué à se déprécier atteignant 1.400 cédis pour 1 US\$ fin 1995 (fig.2). En janvier 1994, le Nigéria a fortement réévalué le taux de change officiel du naira à 22 nairas pour 1 US\$. Cela ne l'empêche pas de continuer à se déprécier sur le marché parallèle, puisque fin 1995 le taux de change y atteignait 80 nairas pour 1 US\$. La monnaie gambienne reste relativement stable depuis plusieurs années. La parité du franc CFA par rapport au franc français a été modifiée en janvier 1994 (de 50:1 à 100:1) ce qui a eu un impact important dans les pays de la zone. En 1995, le franc CFA, comme le franc français, a vu sa valeur légèrement remonter par rapport au dollar US. Dans la majorité des pays de la région, il n'y a plus de taux de change parallèle, ce qui traduit une amélioration des politiques macro-économiques. Les exceptions sont principalement les pays qui souffrent d'importants troubles socio-politiques.

Les pays de la zone CFA étaient depuis longtemps habitués à une très faible inflation. Ainsi, au début des années 90, le taux ne dépassait pas 2%. Cette situation a été radicalement modifiée en 1994 suite à la dévaluation du franc CFA.

**Figure 2.- Evolution du taux de change de quelques monnaies (1991-1995)**



On estime que les prix à la consommation ont augmenté en moyenne dans les proportions escomptées (30 à 40%), mais jusqu'à 57% au Congo, par exemple. Le taux d'inflation est cependant différent pour les biens importés dont le prix en monnaie locale a généralement doublé. Le taux d'inflation annuel moyen sur la période 1980-93 a été élevé en Sierra Léone (61%), en Guinée Bissau (59%), au Nigéria (21%), au

Ghana (37%), à Sao Tomé et Príncipe (24%) et en Gambie (16%). On observe, cependant, depuis quelques années, une tendance à la baisse de ces taux. En 1994, il était ainsi inférieur à 5% en Mauritanie, au Cap-Vert, en Gambie et en Guinée. Il restait très élevé au Nigéria (60%), à Sao Tomé et Príncipe (38%), au Ghana (25%) et bien entendu dans tous les pays en proie aux troubles socio-politiques (Angola, Libéria, Sierra Léone, Zaïre). Une telle inflation a naturellement de lourdes conséquences sur le secteur de la pêche artisanale qui utilise des intrants pour la plupart importés, y compris le carburant qui représente souvent le premier poste des dépenses d'exploitation. L'inflation explique aussi la difficulté qu'ont de nombreux importateurs à renouveler leurs stocks. En effet, en situation de forte inflation, les recettes provenant de la vente d'un stock ne permettent généralement pas de le reconstituer. Tout d'abord, parce que le vendeur n'a souvent pas tenu compte de l'inflation pour ajuster en permanence ses prix,

et que s'il le fait il est vite traité de spéculateur. Mais aussi, parce qu'en raison des faibles volumes en jeu, les commandes ne sont pas faites plus d'une fois par an et que les recettes perçues en monnaie locale se déprécient inévitablement pendant ce délai. Ce phénomène est identique pour les administrations et les projets de développement qui ont mis en place des fonds de roulement alimentés par la vente en monnaie locale d'intrants importés, comme on l'a observé récemment, par exemple en Sierra Léone et à Sao Tomé et Príncipe.

#### 1.4 Le secteur des pêches

Dans ce contexte, les ressources que procure le secteur des pêches ne peuvent être sous-estimées. Avec près de 10.000 km de côte et une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 3,6 millions km<sup>2</sup>, la région couverte par le Programme DIPA représente 30% du continent africain (tab.3).

Tableau 3.- Caractéristiques géo-physiques

	Superficie (km <sup>2</sup> )	Longueur de côte (km)	Plateau continental (km <sup>2</sup> )	ZEE (km <sup>2</sup> )	Eaux continentales (km <sup>2</sup> )
Mauritanie	1.025.520	754	44.200	154.300	n.d.
Sénégal	196.720	531	31.600	205.700	1.000
Cap Vert	4.030	965	10.150	789.400	0
Gambie	11.300	50	3.900	19.500	80
Guinée Bissau	36.120	274	45.000	150.500	n.d.
Guinée	245.860	346	38.400	71.000	950
Sierra Léone	71.740	402	26.400	155.700	70
Libéria	111.370	579	19.600	229.700	800
Côte d'Ivoire	322.460	510	10.300	104.600	2.800
Ghana	238.540	539	20.900	218.100	8.660
Togo	56.790	56	1.200	2.100	300
Bénin	112.620	121	3.100	27.100	1.600
Nigeria	923.770	853	46.300	210.900	9.200
Cameroun	475.440	402	10.600	15.400	3.700
Guinée Equatoriale	28.050	296	14.710	283.200	n.d.
Gabon	267.670	885	46.000	213.600	10.000
Sao Tomé et Príncipe	960	210	1.459	160.000	0
Congo	342.000	169	8.900	24.700	1.000
Zaïre	2.345.410	37	1.150	1.000	78.000
Angola	1.246.700	1.650	66.900	605.700	2.000
Total	8.063.070	9.659	450.769	3.642.200	120.160
En % de l'Afrique	29%	25%	29%	30%	30%

Source: FAO, 1993

Les données concernant le potentiel exploitable, ou captures totales admissibles (CTA), ont besoin d'être mises à jour. Cependant, les estimations actuellement disponibles sont de 3,2 millions de tonnes par an pour l'ensemble de la région (tab.4). Ces CTA sont réparties entre pélagiques et démersaux dans une proportion de 73% et 24% respectivement. Les 3% restant consistent en crustacés et céphalopodes. On observe une grande inégalité dans la distribution géographique des CTA. Ainsi, 60% des CTA sont concentrées entre la Mauritanie et la Sierra Léone et 11% en Angola. Ce sont donc environ 920.000 tonnes (29% des CTA totales) que se partagent les 12 autres pays de la région. Les pays dont le potentiel connu est le plus important sont la Mauritanie (635.000 t.), le

Sénégal (383.000 t.), la Guinée Bissau (245.000 t.), le Ghana (291.000 t.), le Gabon (176.000 t.) et l'Angola (365.000 t.). Exprimé en kilogrammes par habitant par an, le potentiel des eaux marines des pays de la région illustre cette grande disparité (fig.3).

En termes économiques, le secteur de la pêche représente jusqu'à 10% du PIB en Mauritanie qui a une importante activité industrielle dans ce secteur. Le secteur de la pêche y assure 50% des rentrées en devises et contribue pour 20% aux recettes de l'Etat. En Sierra Léone, la pêche représentait 20% du PIB en 1987. Au Sénégal, sa contribution au PIB du secteur primaire est de 12%. Elle est de 7% en Côte d'Ivoire. Dans les pays peu peuplés, comme la Gambie et Sao Tomé et Príncipe, il

**Tableau 4.-** Potentiel estimé des eaux marines (tonnes)

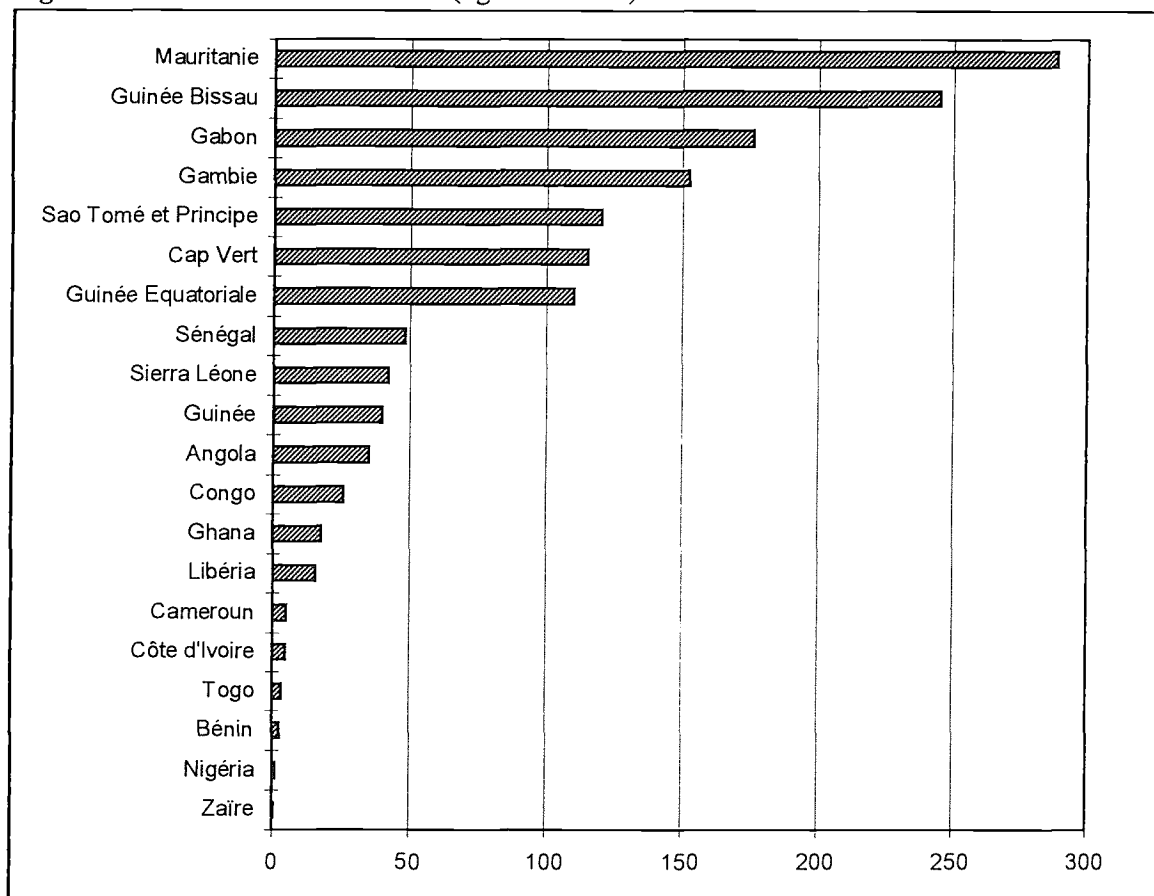
	Pélagiques	Démersaux	Céphalopodes	Crustacés	Total
Mauritanie	408.000	168.000	59.000	n.d.	635.000
Sénégal	258.000	125.000	n.d.	n.d.	383.000
Cap Vert	42.000	4.000	n.d.	125	46.125
Gambie	140.000	11.000	1.000	400	152.400
Guinée Bissau	180.000	65.000	n.d.	n.d.	245.000
Guinée	110.000	114.000	24.000	4.000	252.000
Sierra Léone	135.000	45.000	10.000	n.d.	190.000
Libéria	35.000	9.000	n.d.	n.d.	44.000
<b>sous-total</b>	<b>1.308.000</b>	<b>541.000</b>	<b>94.000</b>	<b>4.525</b>	<b>1.947.525</b>
Côte d'Ivoire	51.000	11.500	n.d.	n.d.	62.500
Ghana	250.000	41.500	n.d.	n.d.	291.500
Togo	12.000	800	n.d.	n.d.	12.800
Bénin	10.000	3.000	n.d.	400	13.400
Nigéria	80.000	40.000	n.d.	n.d.	120.000
<b>sous-total</b>	<b>403.000</b>	<b>96.800</b>	<b>n.d.</b>	<b>400</b>	<b>500.200</b>
Cameroun	40.000	12.000	n.d.	11.000	63.000
Guinée Equatoriale	38.000	6.000	n.d.	n.d.	44.000
Gabon	147.000	29.000	n.d.	n.d.	176.000
Sao Tomé et Príncipe	8.000	4.000	n.d.	n.d.	12.000
Congo	50.000	12.000	n.d.	n.d.	62.000
Zaïre	15.000	4.000	n.d.	n.d.	19.000
Angola	307.000	52.500	n.d.	5.500	365.000
<b>sous-total</b>	<b>605.000</b>	<b>119.500</b>	<b>n.d.</b>	<b>16.500</b>	<b>741.000</b>
<b>Total</b>	<b>2.316.000</b>	<b>757.300</b>	<b>94.000</b>	<b>21.425</b>	<b>3.188.725</b>

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA, FAO 1993

contribue pour 3 à 4% au PIB total. Au Cap-Vert, les produits de la mer, principalement thons et langoustes, constituent traditionnellement le premier, et parmi les rares, produit d'exportation. Dans d'autres pays,

la contribution du secteur au PIB total ne donne pas l'exacte mesure de son importance socio-économique. C'est le cas, par exemple, au Ghana et en Guinée (3%) ou au Nigéria (0,5%).

Figure 3.- Potentiel des eaux marines (kg/habitant/an)





## 2. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES

### 2.1 Tendances de la production halieutique

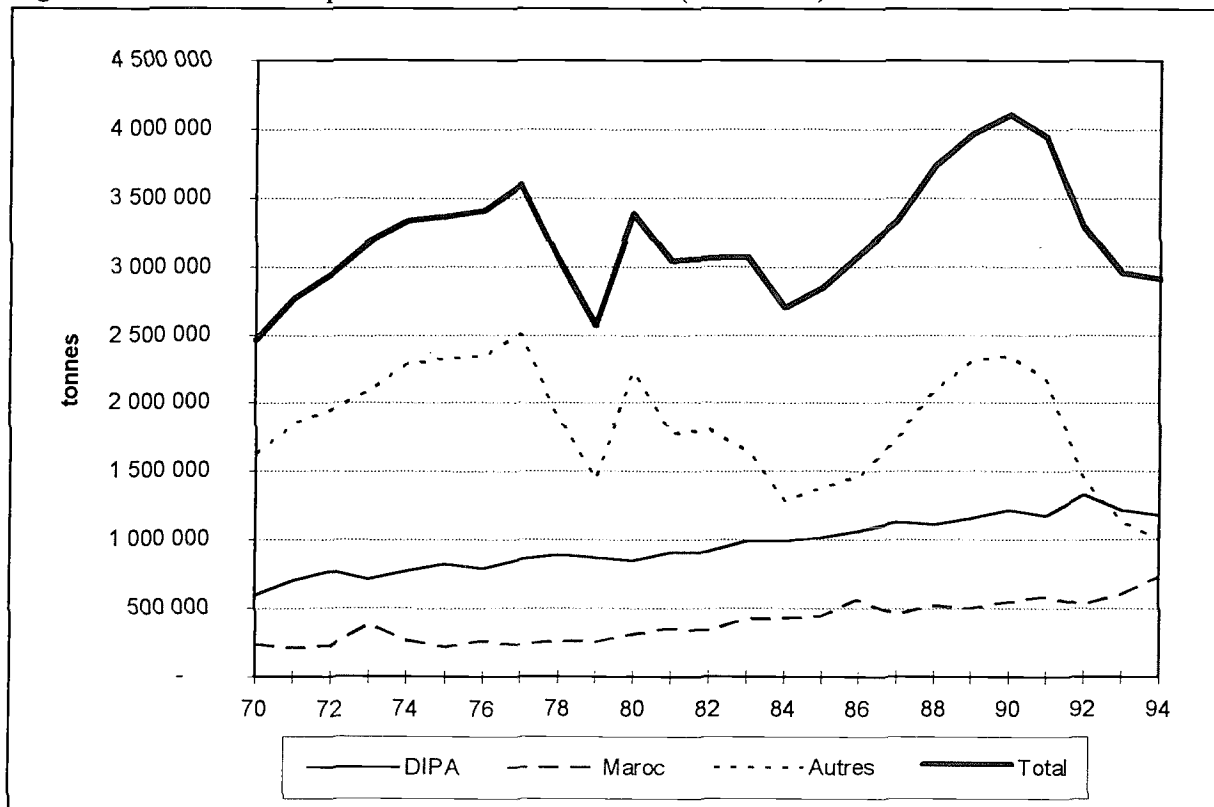
Les captures totales réalisées en 1994 dans la zone COPACE sont restées sous la barre des 3 millions de tonnes. Elles se sont élevées à 2.910.000 t. dont 725.000 t. capturées par la flotte marocaine et 1.004.000 t. par les flottes des pays non côtiers (fig.4).

Les captures des flottes des pays couverts par le Programme DIPA ont atteint 1.180.000 t., en baisse de 11,5% par rapport à 1992 lorsqu'elles avaient atteint 1.334.000 t.. Elles sont réparties entre pêche artisanale: 913.000 t. (77%) et pêche industrielle: 268.000 t. (23%). Comme on peut le constater,

la progression des captures réalisées par les flottes des pays côtiers est relativement constante depuis plus de 20 ans puisqu'elles ont doublé entre 1970 et 1994. De plus, on note que pour la seconde année consécutive les captures des flottes des pays de la région couverte par le Programme DIPA ont été supérieures à celles des pays non côtiers.

Pour obtenir le total des captures réalisées par les pays couverts par le Programme, il convient d'ajouter celles effectuées par l'Angola dans la division statistique 47. Elle se sont élevées à 71.000 t. en 1994. On obtient, dès lors, un total de 1.251.000 t. pour l'ensemble des flottes des pays de la région.

Figure 4.- Evolution des captures dans la zone COPACE (1970-1994)



Les captures effectuées par les flottes étrangères peuvent être clairement réparties entre la Communauté Européenne (CE), en particulier la France et l'Espagne, et les pays de l'ex-URSS, notamment la Russie et l'Ukraine, et dans une moindre mesure la Lituanie, la Lettonie, la Géorgie et l'Estonie. Les premières sont constituées en majorité de grands pélagiques, essentiellement des thonidés, les secondes de petits pélagiques.

En ce qui concerne les captures de la flotte de pêche française dans la zone COPACE elles se sont élevées à 79.000 t. en 1994 et sont exclusivement composées de thonidés (99%). Les captures de la flotte espagnole qui se sont élevées à 340.000 t. sont plus diversifiées, on y note la présence de sardines (37%), de thonidés (33%) et de céphalopodes (14%). Les autres pays de la CE qui pêchent dans la zone sont l'Italie, le Portugal et la Grèce.

Depuis quelques années, les captures des flottes étrangères dans la région ont fortement diminué en raison de l'arrêt de nombreuses unités des flottes de l'ex-URSS soumises dorénavant à des critères de rentabilité économique. Cette flotte qui pêchait encore dans l'ensemble de la zone COPACE, mais surtout dans le nord, 1.688.000 t. en 1990, a vu ses captures passer à 1.468.000 t. en 1991 et à 830.000 t. en 1992, 517.000 t en 1993 et 394.000 t. en 1994. Ceci représente une chute de près d'1,3 million de tonnes, soit 77% en quatre ans (fig. 5). Plus de 85% des captures de cette flotte sont composés de petits pélagiques. La baisse d'activité de ces flottes étrangères a un effet négatif sur les recettes des pays côtiers, mais également sur les approvisionnements du marché intérieur en poisson bon marché. Dans certains pays, en

effet, une partie des captures était utilisée comme moyen de paiement en nature des licences de pêche. C'était le cas, par exemple, en Guinée ou encore en Guinée Bissau où les captures de la flotte des pays de l'ex-URSS sont passées progressivement de 78.000 t. en 1990 à 8.000 t. en 1994. L'impact de la baisse des captures de cette flotte sur la consommation de poisson dans les pays de la région n'est cependant pas bien connu.

La majorité des captures, que ce soit des flottes nationales comme des flottes étrangères, est composée de petits pélagiques (58%). Il s'agit essentiellement de sardines, sardinelles, ethmaloses et anchois. Les poissons démersaux représentent 20% des captures, les thonidés 11%, les céphalopodes 8% et les crustacés 2%. La répartition des espèces selon les flottilles pour l'année 1993 indique la relative diversification des captures de la flotte européenne et la concentration de l'effort de pêche de la flotte de l'ex-URSS sur les petits pélagiques (fig.6).

La répartition des captures de la pêche artisanale maritime par pays indique la forte prédominance du Ghana et du Sénégal qui à eux seuls assurent 54% des débarquements des

Figure 5.- Captures des flottes de l'ex-URSS dans la zone COPACE (1972-1994)

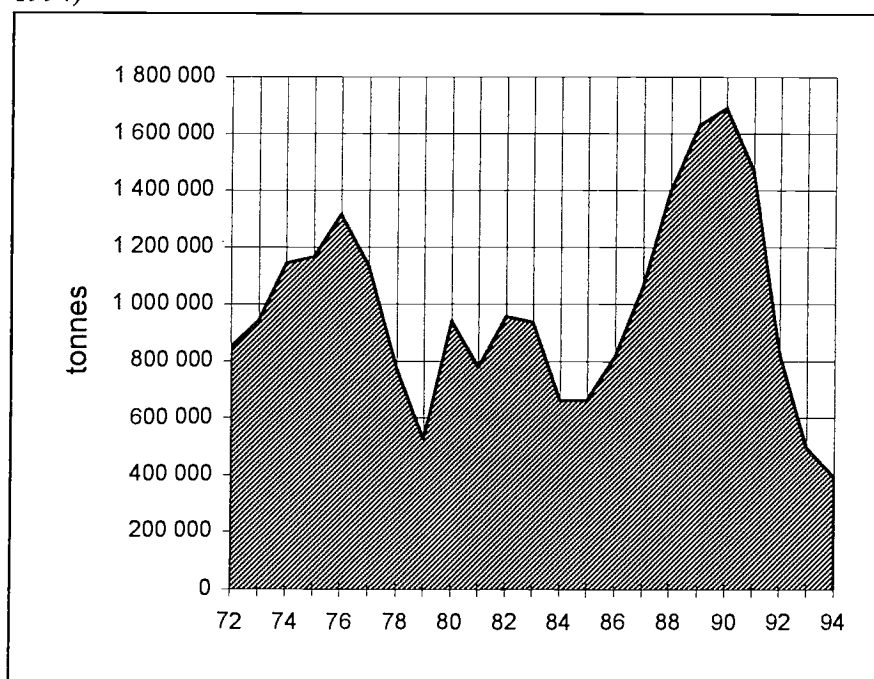
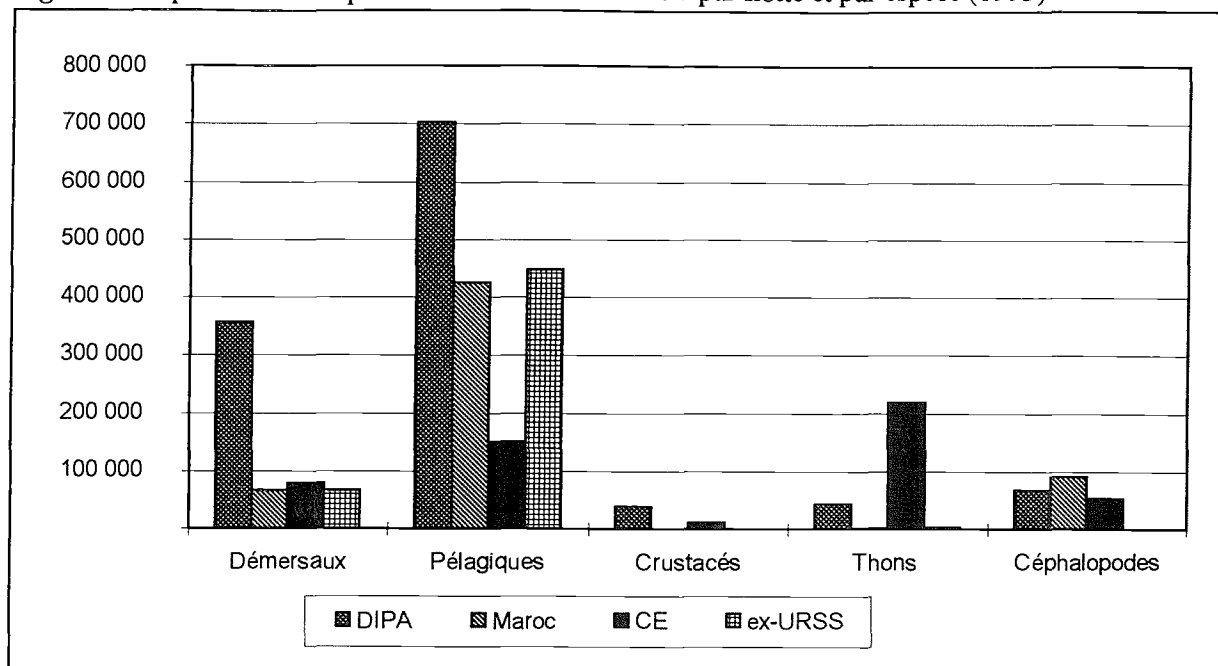


Figure 6.- Répartition des captures dans la zone COPACE par flotte et par espèce (1993)



pays du DIPA (tab.5). Les captures réalisées au Nigéria ne représentent plus que 8%, chiffre à comparer aux 18% atteints en 1992.

Les statistiques indiquent que la production de la pêche artisanale a baissé pour la seconde année consécutive passant de 995.000 t. en 1992 à 956.000 t. en 1993 et 913.000 t. en 1994. Ceci cache néanmoins des situations très différentes selon les pays. En règle générale, il apparaît une assez grande stabilité dans la production. On note toutefois une forte baisse de la production au Ghana et surtout au Nigéria. Au Ghana, l'estimation des captures pour 1994 est de 212.000 t. ce qui correspond au niveau atteint en 1991 après avoir connu une production de 307.000 t. en 1992 et de 257.000 t. en 1993. Au Nigéria, la production a chuté à 76.000 t. en 1994 à comparer avec une production moyenne de 180.000 t. entre 1988 et 1992 et une première baisse à 106.000 t. en 1993. Par ailleurs, on a assisté à un effondrement de la production maritime industrielle en Mauritanie qui n'a atteint que 280.000 t. en 1994 alors qu'elle dépassait les 450.000 t. depuis de nombreuses années. En Sierra Léone, la production de la pêche industrielle continue à diminuer n'atteignant plus que 18.000 t. en 1994 alors qu'elle était de 180.000 t. à la fin des années

80. Ceci est essentiellement dû à la situation d'insécurité prévalant dans le pays. Par contre, la pêche artisanale y maintient son niveau de production à 47.000 t. Au Sénégal, la

Tableau 5.- Production de la pêche artisanale maritime (1994)

Mauritanie	15.300
Sénégal	283.800
Cap Vert	4.800
Gambie	19.900
Guinée Bissau	45.850
Guinée	50.000
Sierra Léone	46.800
Libéria (Monrovia)	1.800
Côte d'Ivoire	30.000
Ghana	211.750
Togo	7.100
Bénin	6.400
Nigéria	76.300
Cameroun	45.000
Guinée Equatoriale	3.000
Gabon	16.000
Sao Tomé et Príncipe	3.400
Congo	12.000
Zaïre	3.800
Angola	30.000
<b>Total</b>	<b>913.000</b>

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA

production de la pêche artisanale a égalé le record de 1992 en atteignant 284.000 t. en 1994 après une légère baisse en 1993.

En raison de la faible qualité des données statistiques et des fluctuations de prix pendant l'année, il est difficile d'avoir une idée exacte de la valeur des prises au débarquement dans la zone couverte par le Programme. Il semble toutefois assez prudent d'estimer celle-ci à 2,8 milliards US\$, dont environ 1,3 milliard (45%) serait le fait des flottes des pays du DIPA. Pour ces pays, les espèces démersales représenteraient 57% de la valeur totale des débarquements, les petits pélagiques 14%, les céphalopodes 13%, les crustacés 12% et les thonidés 4%.

Les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont des possibilités d'accroître leur part dans les prélèvements qui s'effectuent sur leurs côtes. Toutefois l'effort de pêche devrait être dirigé vers les stocks de petits pélagiques qui étaient jusqu'à présent exploités par des navires de pêche industrielle étrangers (ex-URSS). Malheureusement, dans l'état actuel de la technologie, ces ressources sont généralement en dehors du rayon d'action des flottes de pêche artisanale.

Les captures provenant des eaux continentales, en croissance régulière, elles

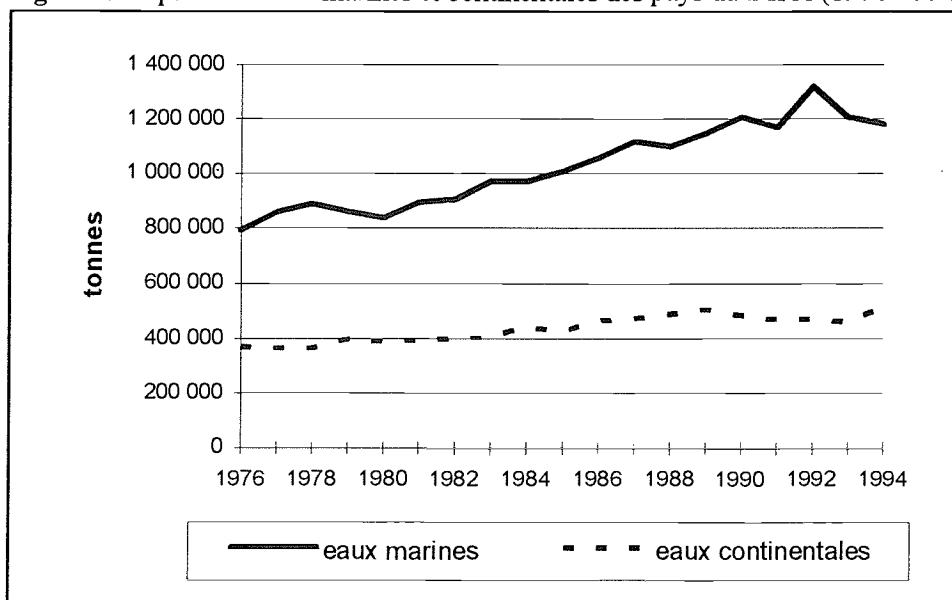
aussi, sont estimées à 515.000 t. en 1994, soit 30% des captures nationales totales (fig.7). La production de l'aquaculture est négligeable.

## 2.2 Moyens de production

Les estimations les plus récentes concernant le nombre de pêcheurs artisans travaillant à plein temps en mer font état d'un effectif de 557.000 personnes dont la moitié seraient des Nigériens (tab.6). En plus de ces professionnels, on trouve un grand nombre de pêcheurs à temps partiels qui sont souvent aussi des agriculteurs.

La migration des pêcheurs artisanaux est une caractéristique essentielle des pêcheries maritimes de la région. Ainsi, au Gabon les Togolais, Béninois et surtout Nigériens représentent près de 90% des pêcheurs en mer. Au Togo, 65% des pêcheurs sont étrangers et au Bénin 55%, essentiellement des Ghanéens. Au Cameroun, ils sont 80%, la plupart Nigériens. En Gambie, 73% des pêcheurs sont étrangers, surtout Sénégalais. Ceux-ci sont également présents en Mauritanie, ainsi qu'en Guinée Bissau où 25% des pêcheurs sont étrangers. Au Congo, il existe une communauté de 500 pêcheurs Popo du Bénin installés depuis le début des années 60. Ils représentent un tiers des pêcheurs en mer du pays. Par contre, les

Figure 7.- Captures en eaux marines et continentales des pays du DIPA (1976-1994)



pêcheurs migrants sont généralement absents des pays insulaires (Cap-Vert, Sao Tomé et Principe, Guinée Equatoriale) et des pays où existe une forte tradition d'émigration: Sénégal, Ghana, Nigéria. La situation des pêcheurs migrants est souvent précaire. On se souvient ainsi des expulsions qui ont eu lieu ces dernières années

au Libéria, en Mauritanie et au Gabon. De plus, dans beaucoup de pays de la région, il n'ont pas le droit d'être propriétaire d'un terrain.

On dénombre environ 135.000 embarcations artisanales. Ce sont des pirogues, à l'exception notable des barques en planche de 4 à 6 mètres construites au Cap-Vert, et des lanches utilisées par les populations Imraguen du banc d'Arguin en Mauritanie.

Traditionnellement ces embarcations ont été construites à partir de troncs d'arbre géants. Ces pirogues monoxyles étaient toutefois limitées par la longueur et le volume du tronc disponible. Elles ont progressivement évolué par la nécessité d'étendre leur rayon d'action et/ou en raison de l'adoption de nouvelles méthodes de pêche. Il en est ainsi des pirogues sénégalaises construites en planche et utilisant la senne tournante. Elles mesurent de 14 à 20

mètres et ont une capacité de charge de 20 tonnes. Dans de nombreux pays de la région on trouve également des embarcations de dimension beaucoup plus modeste adaptées à une pêche moins intensive. Ce sont soit des pirogues monoxyles (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Congo), soit des pirogues en planche (Guinée, Sierra Léone). Les pirogues de type ghanéen utilisées sur une grande partie de la côte sont toujours des embarcations monoxyles pouvant atteindre 14 mètres de long et opérant des engins lourds et sophistiqués tels que les sennes tournantes et coulissantes, ou les filets à grandes mailles. Un problème qui commence à apparaître est la rareté du bois. D'où la nécessité de revoir dans un avenir assez proche la conception même de ces pirogues.

Le taux de motorisation moyen est en croissance constante, mais peut paraître relativement faible (30%). Ceci est dû à la faible motorisation des embarcations au Nigéria en raison de son coût élevé. Les moteurs hors-bord sont essentiellement de 8, 15 et 25 CV. La grande majorité est à essence. On note toutefois un accroissement des moteurs diesel, notamment en Gambie et en Guinée Bissau.

Les engins de pêche utilisés sont assez semblables d'un pays à l'autre: filets maillants, lignes à main, palangres, senne tournante et coulissante, senne de plage, ou encore l'épervier utilisé par les petites pirogues monoxyles. Certains sont moins répandus, on trouve ainsi des barrages dans l'archipel des Bijagos (Guinée Bissau), des chaluts remorqués à pieds au Cameroun, ou encore des filets fixes en Sierra Léone.

Le coût d'investissement dans une unité de pêche artisanale varie d'un pays à l'autre en fonction de la technologie utilisée. Au Bénin et au Togo le coût d'une unité de pêche équipée à la senne tournante est de 20.000 US\$, tandis que celui d'une unité de pêche à la ligne équipée de

**Tableau 6.- Pêcheurs artisanaux à temps plein et embarcations de pêche par pays (1994)**

	Pêcheurs	Embarcations	Motorisation (%)
Mauritanie	7.300	1.500	90
Sénégal	53.746	12.139	67
Cap Vert	4.576	1.376	46
Gambie	2.117	495	84
Guinée Bissau	8.218	1.975	24
Guinée	9.000	3.000	45
Sierra Léone	14.670	5.690	16
Libéria	3.092	400	7
Côte d'Ivoire	13.497	1.831	53
Ghana	96.400	8.690	49
Togo	2.881	403	46
Bénin	3.237	731	37
Nigéria	272.000	77.000	21
Cameroun	24.000	7.300	27
Guinée Equatoriale	7.250	2.750	10
Gabon	5.000	1.500	90
Sao Tomé et Príncipe	2.300	1.840	41
Congo	1.850	560	37
Zaire	3.000	800	4
Angola	23.400	4.800	17
<b>Total</b>	<b>557.534</b>	<b>134.780</b>	<b>30</b>

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA

conteneurs isothermes et embarquant la glace est de 8.000 US\$. Les unités de pêche au filet dormant coûtent 5.000 US\$. De petites pirogues équipées pour la pêche au filet maillant coûtent moins de 1.000 US\$. En Guinée, on observe des prix de 12.000 US\$ pour les unités aux filets maillants et de 7.000 US\$ pour celles équipées pour la pêche à la ligne ou à la palangre. Au Sénégal, le coût d'investissement dans une pirogue glacière est de 12.500 US\$. Mais il atteint 25.000 US\$ pour une unité opérant la senne tournante et jusqu'à 30.000 US\$ pour celles qui utilisent deux pirogues et deux moteurs. Les pirogues pêchant à la ligne simple et au filet maillant représentent de plus faibles investissements, 3.000 et 4.000 US\$ respectivement. Au Ghana, le coût d'une unité de pêche à la senne tournante est d'environ 12.000 US\$, alors que celui d'une pirogue glacière est de 3.000 US\$ et celui d'une unité de pêche aux filets maillants de 550 US\$. En Gambie, les unités de pêche à l'ethmalose coûtent 8.000 US\$, tandis que celles pêchant au filet maillant, fixe ou dérivant, coûtent entre 4.000 et 7.000 US\$. Au Cameroun, les unités de pêche à la senne tournante valent entre 20 et 28.000 US\$, pour le filet maillant 4 à 6.000 US\$ et 2.000 US\$ pour celle à l'épervier.

Dans de nombreux pays, notamment ceux de la zone CFA, l'inflation a été très élevée en 1994 et en 1995, et la hausse des coûts de production s'est donc accélérée. Ceci est difficilement évitable dans la mesure où la plupart des intrants sont importés (filets, moteurs, carburant) et que les monnaies nationales subissent des ajustements continus. Le problème auquel sont confrontés les armateurs et les pêcheurs est le faible pouvoir d'achat des populations rurales, mais aussi urbaines où le taux de chômage est important sous l'effet des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Ceci ne permet pas aux opérateurs de la filière de répercuter l'intégralité de la hausse des coûts de production sur le prix de vente du poisson. A moins de diminuer les coûts, ils subissent donc une baisse de leurs revenus.

On notera que les pêcheurs migrants adoptent des stratégies qui diffèrent d'un pays

à l'autre en fonction de la situation économique locale. Ainsi, en Gambie, les pêcheurs sénégalais apportent généralement avec eux le carburant qui est subventionné au Sénégal. Mais, au Cameroun, les Nigériens vendent souvent leur capture et achètent le matériel sur place. Quant aux pêcheurs béninois basés au Congo, ils achètent leurs pirogues au Ghana, comme beaucoup de leurs collègues restés au pays.

Les revenus tirés de l'activité de pêche sont encore peu connus. Certaines études - Magermans au Bénin (1988), Durand au Sénégal (1984), Gobert au Congo (1986), Koroma en Sierra Leone (1988), Horemans au Cap-Vert (1986) - donnaient une estimation du revenu annuel par pêcheur variant entre 300 et 600 US\$ selon l'endroit et la technique de pêche utilisée. Au Ghana, Callerholm Cassel (1991) estimait le revenu annuel du propriétaire entre 2 et 3.000 US\$ selon la technique de pêche, et celui d'un membre d'équipage entre 500 et 700 US\$. En Guinée Bissau, Kébé (1992) a estimé le revenu moyen par pêcheur et par sortie à 1 US\$ pour la pêche au mullet, 2-3 US\$ pour celle à l'ethmalose (bonga), 15 US\$ pour les embarcations motorisées pêchant le barracuda, et jusqu'à 20 US\$ pour les sennes de plage.

Au Bénin, une étude récente (Kamphorst, 1995) fait état d'un revenu annuel pour les pêcheurs du port de Cotonou de 200 à 265 \$. En ce qui concerne les propriétaires des unités de pêche, ils obtiennent des revenus nets de l'ordre de 600 US\$ dans le cas des filets maillants et jusqu'à 1.400 US\$ dans le cas des sennes tournantes et des pirogues glacières. Au Sénégal, le revenu des pêcheurs était estimé en 1994 entre 500 US\$ (senne tournante) et 1.000 US\$ (ligne glacière), et le revenu net de l'armateur à 2.800 US\$ et 800 US\$ respectivement (Horemans *et al.*, 1995). Au Ghana, pour la même année, le revenu annuel d'un membre d'équipage à 115 US\$ dans le cas de la senne tournante et à 250 US\$ pour la ligne glacière et le filet maillant. Quant au revenu de l'armateur, il était négatif dans le cas de la senne tournante, 865 US\$ pour la ligne glacière et 565 US\$ pour le filet maillant (*ibid.*).

### 2.3 Commerce des produits de la pêche

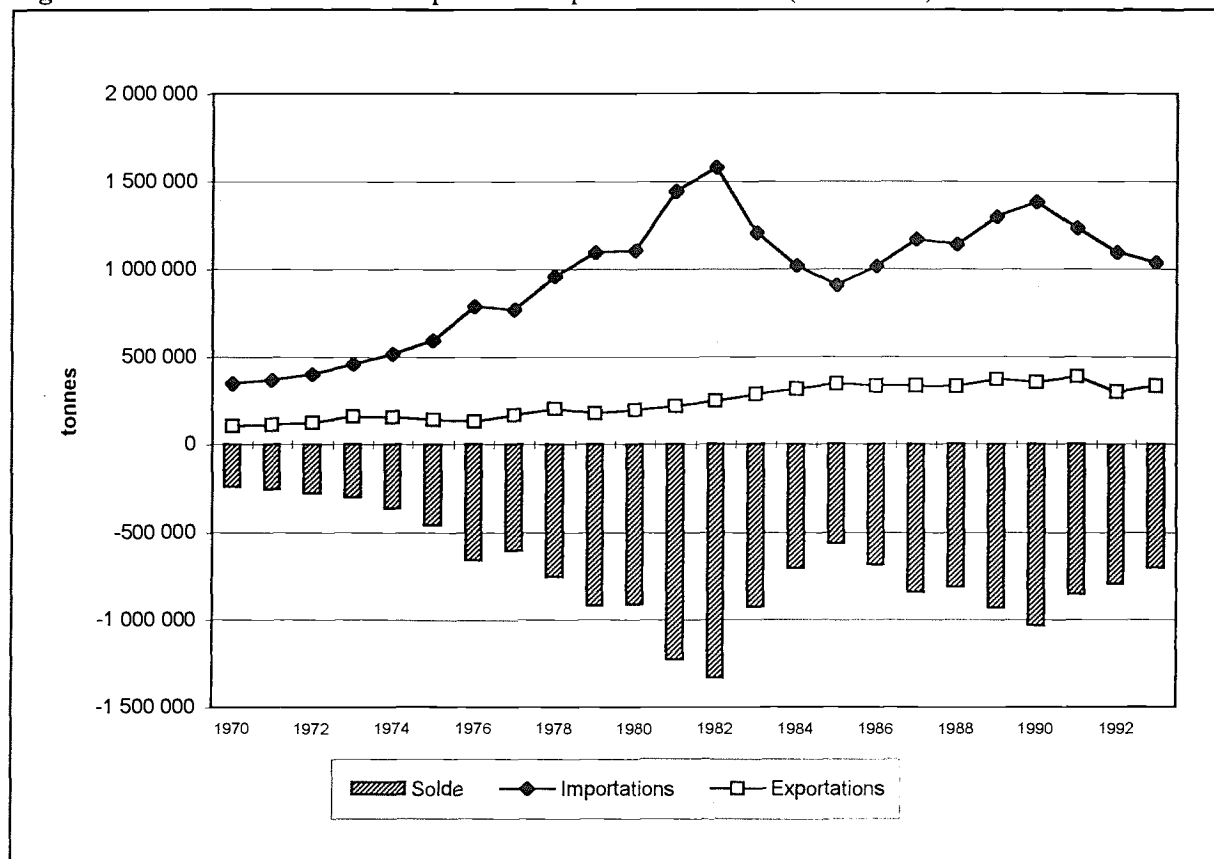
Exprimée en quantité, la balance commerciale des produits de la mer n'était plus déficitaire en 1993 que de 600.000 tonnes (fig.8). Alors que les importations représentaient encore près de 1,3 million t. en 1989-90, elles n'ont été que d'un million de tonnes en 1993, soit une baisse de 23% en trois ans. En comparant la moyenne des années 1991-92-93 avec celle des années 1981-82-83, on observe une baisse des importations en quantité de 37%. Cette baisse est de 28% au Zaïre, 30% en Angola, 40% au Cameroun, 42% au Gabon et 57% au Nigéria. Elles ont, par contre, augmenté de 53% en Côte d'Ivoire.

En valeur, cependant, ce solde traditionnellement négatif est devenu positif depuis le milieu des années 80. Il a atteint 50 millions US\$ en 1993. Ceci est en partie dû à la baisse régulière du volume des importations depuis 1990 en raison de la crise des économies nationales, mais aussi à la croissance des exportations, estimées à 500

millions US\$ en 1993 (tab.7).

Les principaux pays importateurs de la région étaient, en 1994, la Côte d'Ivoire (165.000 t.) et le Nigéria (511.000 t.). Les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire sont la Mauritanie, les pays de l'ex-URSS et les Pays-Bas. Les importations officielles sont généralement constituées de petits pélagiques congelés (chinchards, sardinelles). Elle importe également du thon congelé pour approvisionner ses conserveries. Le Nigéria importe des petits pélagiques en provenance essentiellement des Pays-Bas et de Namibie. Le Zaïre, a importé 97.000 t. en 1994, alors qu'il en importait 150.000 t. au milieu des années 80. Il s'agit principalement de chinchard congelé de Namibie. Le Ghana importe principalement durant la basse saison (décembre-mai). Ces importations sont constituées de chinchards, de maquereaux (mer du Nord) et de sardinelles (Sénégal, Gambie, Mauritanie). Elles proviennent de Norvège, des Pays-Bas et de Belgique et se sont élevées à 37.000 t. en 1993. A Sao Tomé et Príncipe, le Programme

Figure 8.- Balance commerciale en quantité des produits de la mer (1970-1993)



**Tableau 7.- Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1993)**

	Importations de produits de la mer (millions \$, 1993)	Exportations de produits de la mer (millions \$, 1993)	Solde de la balance commerciale des produits de la mer (millions \$, 1993)
Mauritanie	0,1	121,9	121,8
Sénégal	23,9	147,7	123,8
Cap Vert	0,2	2,7	2,5
Gambie	0,5	2,5	2,0
Guinée Bissau	0,4	1,0	0,6
Guinée	5,1	0,0	-5,1
Sierra Léone	1,8	16,8	15,0
<b>sous-total</b>	<b>32,0</b>	<b>292,6</b>	<b>260,6</b>
Libéria	2,0	1,4	-0,6
Côte d'Ivoire	110,4	116,9	6,5
Ghana	16,4	20,2	3,8
Togo	12,8	2,7	-10,1
Bénin	8,1	0,2	-7,9
Nigéria	154,2	31,7	-122,5
<b>sous-total</b>	<b>303,9</b>	<b>173,1</b>	<b>-130,8</b>
Cameroun	20,1	1,4	-18,7
Guinée Equatoriale	1,8	0,0	-1,8
Gabon	13,3	6,4	-6,9
Sao Tomé et Principe	0,4	0,0	-0,4
Congo	32,1	6,2	-25,9
Zaïre	28,8	0,0	-28,8
Angola	13,4	15,1	1,7
<b>sous-total</b>	<b>109,9</b>	<b>29,1</b>	<b>-80,8</b>
<b>Total</b>	<b>445,8</b>	<b>494,8</b>	<b>49,0</b>

Source: FAO

Alimentaire Mondial (PAM) importe environ 200 t. par an de poisson séché provenant des pays scandinaves. Le Togo importe du Ghana des petits pélagiques fumés ou séchés. Il importe également des chinchards et des sardinelles congelés de Mauritanie et des Pays-Bas, ainsi que des conserves. Après une forte baisse de ses importations de poisson congelé en 1993, celles-ci se sont redressées à 36.000 t. en 1994.

On notera enfin que toutes ces transactions sont effectuées en devises et que le prix en monnaie locale de ces produits a donc fortement augmenté depuis 1994 dans les pays de la zone CFA.

Les importations non officielles sont essentiellement constituées de poisson salé/séché ou fumé.

Les exportations se font généralement en frais ou congelé à destination de l'Europe, et fumé ou séché vers les pays de la région. On trouve aussi certains produits accessoires, les ailerons de requin, par exemple, exportés vers l'Asie. Les grands pays exportateurs sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. A eux seuls, ils cumulent 78% des exportations officielles de la région. Pour certains pays, ces exportations de produits de la pêche représentent une contribution essentielle à l'économie nationale. C'est le cas au Cap-Vert, en Gambie, en Sierra Léone ou encore en Angola.

Les flottes industrielles ou semi-industrielles de la région pêchent essentiellement pour l'exportation. Par ailleurs, on observe que la pêche artisanale approvisionne de plus en plus les circuits d'exportation, comme en Guinée. Au Sénégal, celle-ci assure plus de 50% des besoins des usines de traitement.

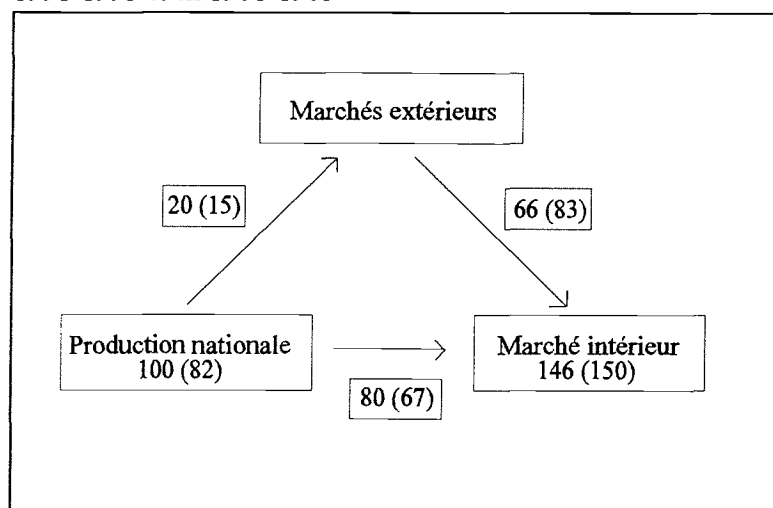
Le Cameroun a vu baisser ces dernières années ses exportations. Constituées essentiellement de crevettes destinées au marché de la Communauté Européenne, elles ont été légèrement supérieures à 1 million US\$ en 1993. Les exportations non enregistrées à destination des pays voisins représenteraient 50.000 tonnes, dont 20.000 provenant de la pêche artisanale maritime, pour une valeur estimée à 40 millions US\$. En 1993, le Ghana a exporté pour 20 millions US\$, en hausse par rapport à 1992 (11 millions US\$), retrouvant ainsi son niveau de 1990 et 1991 lorsqu'il avait



exporté respectivement pour 22 et 20 millions US\$. Le Congo exporte en moyenne 700 t de crevettes par an.

En raison des changements intervenus dans le commerce extérieur, l'approvisionnement du marché intérieur de la région a été profondément modifié en peu d'années. La figure 9 illustre les relations entre la production des pays de la région, leur marché intérieur et les marchés extérieurs. Le volume moyen de production des pays de la région pour les années 1991 à 1993 est pris comme base 100. Entre parenthèse, on peut lire les données pour les années 1981 à 1983. On

Figure 9.- Circuit d'approvisionnement en produits de la mer en 1991-1993 et en 1981-1983



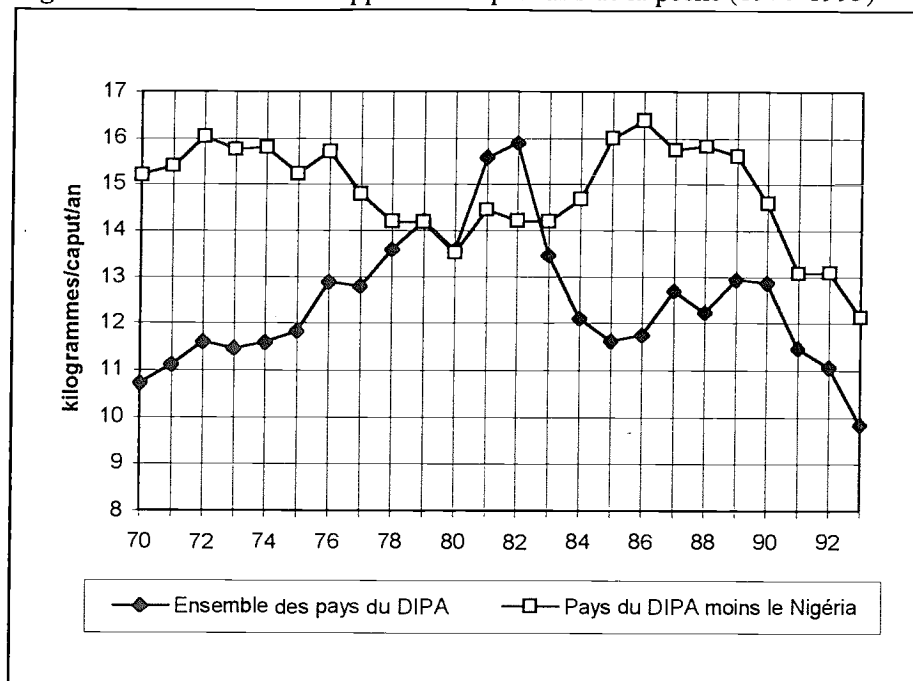
observe qu'en 10 ans la production a augmenté (de 82 à 100) ainsi que les exportations (de 15 à 20), mais que les quantités disponibles sur le marché local ont légèrement diminué (de 150 à 146). En fait, le marché intérieur était approvisionné en plus grandes quantités par les importations (83) que par la production nationale (67) il y a une dizaine d'année. Ce rapport est dorénavant inversé. Ceci indique une moindre dépendance des marchés extérieurs, ce qui peut être jugé positif. Mais, comme on l'a vu auparavant, cette moindre dépendance est le fait d'une forte contraction des importations qui n'a généralement pas été compensée par une hausse équivalente de la production nationale.

La commercialisation des produits de la mer sur le marché intérieur est largement assuré par les femmes. On estime ainsi à environ 1,8 million le nombre de personnes travaillant dans le secteur du traitement et de la commercialisation du poisson. Deux stratégies distinctes peuvent être observées. Une stratégie "domestique" qui pousse les femmes parentes d'un pêcheur à transformer et commercialiser ses captures. Une autre stratégie, plus "entrepreneuriale", est celle suivie par des femmes qui financent l'exploitation d'une unité de pêche alors qu'elles n'ont pas nécessairement de relation de parenté avec l'armateur ou les pêcheurs. Elles s'assurent ainsi un approvisionnement garanti en poisson frais à un prix souvent préférentiel. Les données concernant les revenus de ce commerce sont quasiment inexistantes. Néanmoins, en 1995, le revenu annuel net d'une vendeuse de poisson au détail de M'bour au Sénégal était estimé à 1.200 US\$ et celui d'une mareyeuse à 3.200 US\$ (Satia et Wétohossou, 1996). La même année, le revenu des commerçantes de poisson d'Elmina au Ghana était estimé à 80 US\$, 700 US\$ et 1.200 US\$ respectivement, selon le volume commercialisé: faible, moyen ou grand (*ibid.*).

#### 2.4 Consommation des produits de la pêche

On estime la consommation apparente de produits de la mer dans la région à 9,8 kg par habitant en 1993 (fig. 10). Cette consommation apparente est en forte baisse par rapport au début des années 80 lorsqu'elle atteignait 15 kgs. Ceci est dû, d'une part, à la baisse des importations et, d'autre part, à la croissance démographique. La consommation de produits de la pêche est dorénavant inférieure à la moyenne mondiale qui est de 13 kg. par habitant par an. Si l'on ne tient pas compte du Nigéria, la consommation moyenne est de 12 kg, également en forte baisse par rapport à la

Figure 10.- Consommation apparente de produits de la pêche (1970-1993)



deuxième moitié des années 80.

Cette consommation relativement faible se présente dans un contexte général de malnutrition. En effet, en dix ans l'indice moyen de production alimentaire par habitant a baissé dans la plupart des pays de la région (tab.8). Et, comme on l'a déjà noté, la crise économique qui touche tous ces pays sans exception a entraîné une forte réduction des importations.

La situation est cependant bien différente d'un pays à l'autre. Dans 6 d'entre eux, la consommation de produits de la pêche par habitant et par an est égale ou supérieure à 20 kgs: Sénégal, Guinée Bissau, Ghana, Guinée Equatoriale, Gabon, Congo. Dans 5 pays, elle est inférieure à 10 kgs: Guinée, Libéria, Nigéria, Cameroun et Zaïre.

Au Cameroun, la consommation de produits de la pêche, qui était de 13 kg tout au long des années 80, est brusquement passée à moins de 9 kg depuis 1991. Ceci est dû à la fois à la chute des importations de plus de 70.000 t. fin des années 80 à moins de 30.000 t. depuis 1991, à une baisse de la production de 90.000 t. à 80.000 t. et à la

croissance la population qui est passée de 9 millions en 1981 à 12,5 millions en 1993.

En Côte d'Ivoire, la consommation était de 12,4 kg en 1993, alors qu'elle variait entre 18 à 20 kg durant les années 80. Les importations, qui sont pourtant passées de 125.000 t. à 225.000 t. depuis le début des années 80, ne parviennent pas à compenser la baisse de la production (de 100.000 t. à 70.000 t.), la hausse des exportations (de 50.000 t. à 100.000 t.) et la croissance de la population (de 8 à 13 millions).

Au Nigéria, la consommation de 13 à 15 kg au début des années 80 était soutenue par une production de 270.000 t. et des importations d'un million de tonnes. En 1993, sous l'effet conjugué de la baisse de moitié des importations, d'une production restée stable et de la croissance démographique, la consommation a chuté à 7 kg.

La Mauritanie et le Sénégal sont les rares pays où la consommation a augmenté depuis une dizaine d'année. En Mauritanie, des changements d'habitudes alimentaires importants ont été provoqués ces dernières années par la sécheresse et le développement

**Tableau 8.- Consommation de poisson (1993) et part dans les protéines (1990)**

	Consommation de poisson (kg/h/an, 1993)	Poisson en % des protéines totales (1990)	Poisson en % des protéines animales (1990)	Indice moyen de production alimentaire par habitant (1979-81 = 100) (1991)
Mauritanie	16,4	4,7	10,6	80
Sénégal	27,5	12,2	42,4	98
Cap-Vert	16,4	4,5	23,7	n.d.
Gambie	17,7	10,9	46,3	90
Guinée Bissau	28,0	n.d.	n.d.	n.d.
Guinée	7,5	4,3	31,1	90
Sierra Léone	14,4	9,8	56,5	84
Libéria	3,6	9,5	47,8	66
Côte d'Ivoire	12,4	8,4	36,1	93
Ghana	23,3	21,1	63,9	116
Togo	10,5	8,2	45,3	95
Bénin	10,5	5,0	27,8	119
Nigéria	7,0	5,1	35,3	123
Cameroun	8,5	6,5	28,7	78
Guinée Equatoriale	23,2	21,1	61,0	n.d.
Gabon	33,0	13,3	37,4	82
Sao Tomé et Príncipe	19,0	23,3	79,1	n.d.
Congo	31,4	22,3	63,1	92
Zaïre	5,2	6,8	34,4	94
Angola	11,3	15,9	42,9	79

Source: FAO

rapide de l'urbanisation. La consommation apparente est ainsi passée de moins de 10 kgs à la fin des années 80 à plus de 15 kgs depuis le début des années 90.

Au Sénégal, la hausse régulière de la production de 230.000 t. au début des années 80 à 370.000 t. en 1992 et 1993, ainsi que la légère hausse des importations de 20.000 à 35.000 t. ont permis à la fois de maintenir un volume d'exportation de 100.000 t. par an et d'augmenter la consommation de 22 à 27 kg par habitant par an.

Dans la moitié des pays de la région le poisson fournit plus de 40% des protéines d'origine animale. Dans 8 pays, il fournit plus de 10% et parfois jusqu'à 20% des protéines totales.

Il est à craindre qu'on assiste dans l'avenir à une hausse du prix du poisson. Ceci sous

l'effet conjugué d'un déficit de l'offre par rapport à une demande en progression rapide et constante, et de la hausse des coûts de production. Déjà la récente dévaluation du franc CFA a entraîné une hausse immédiate des prix sur le marché.

Dans certains pays, la baisse d'activité de la flotte de l'ex-URSS, qui a commencé en 1991 et se poursuivra vraisemblablement durant les années prochaines, a un effet direct sur l'approvisionnement du marché intérieur. En effet, cette flotte débarquait souvent des petits pélagiques destinés à être mis en vente sur le marché local en contrepartie des accords de pêche. De plus, ce poisson constituait une source d'approvisionnement bon marché pour les populations locales.

Les pertes après capture restent une source de gaspillage. Il s'agit bien sûr des pertes physiques, mais également des pertes

économiques souvent dues au manque d'infrastructures et d'installations de conservation adéquates.

Les captures de la pêche artisanale sont vendues fraîches ou transformées en fonction du goût des consommateurs, des conditions de stockage et du rapport de l'offre et de la demande. Dans de nombreux pays les moyens de conservation en frais sont inadéquats et le poisson qui n'est pas vendu le jour même est séché ou fumé. Ainsi au Sénégal, 37% des captures de la pêche artisanale sont traités. On estime que 35.000 t. de poissons transformés ont été produits en 1994.

A Sao Tomé et Príncipe, comme au Cap-Vert, plus de 80% du poisson est commercialisé frais. Environ 10% est salé/séché et 8% fumé. En Côte d'Ivoire, 80% de la production est fumée. Il s'agit essentiellement de sardinelles, anchois et harengs. Au Bénin, la majorité du poisson est vendue en frais au marché de Cotonou. En Gambie, la majorité du poisson est vendue après traitement, mais on observe cependant que des quantités de plus en plus importantes d'ethmalose sont commercialisées en frais.

Dans tous les pays de la région, le marché du poisson est libre et les prix varient en fonction de l'offre et de la demande. On observe cependant deux marchés bien distincts: celui des petits pélagiques de faible valeur commerciale et celui des démersaux destinés à une clientèle urbaine disposant de revenus relativement élevés.

Le prix des petits pélagiques débarqués par les unités de pêche artisanale varie de façon saisonnière en fonction de leur abondance. Comparé au prix de la viande, il reste malgré tout bon marché. Au Ghana et au Sénégal, les plus gros producteurs de la région, le prix de la sardinelle varie ainsi entre 0,10 et 0,30 US\$ par kilo avec une moyenne de 0,20 US\$. Au Togo, l'anchois s'achète de 0,25 à 0,40 US\$/kg. Dans les autres pays de la région, on note des prix au kilo pour les petits pélagiques allant de 0,30 à 1 US\$. Ces prix sont très compétitifs par rapport à ceux de la viande qui varient entre 2 et 3 US\$/kg. Par contre, le prix des espèces démersales est plus élevé et fluctue entre 1,50 et 3,00 US\$ par kilo suivant le pays, l'abondance et l'espèce.

### 3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Comme on l'a déjà observé au chapitre premier, la situation économique des pays de la région est très préoccupante. Avec un PNB par habitant inférieur à 500 US\$ par an dans la majorité des pays, et partout inférieur à 1.000 US\$ à l'exception du Gabon (tab. 2), les moyens financiers nécessaires pour mettre en oeuvre de manière autonome une politique de développement durable sont limités. De plus, de 1985 à 1994, le taux de croissance annuel moyen du PNB *per capita* a été négatif dans plus de la moitié des pays de la région (fig. 11).

Le poids de la dette est particulièrement lourd, puisque la dette totale est presque partout supérieure à six mois de PNB, et dans certains cas supérieure à une année (tab.9). C'est pourquoi le succès des politiques gouvernementales est souvent fonction de

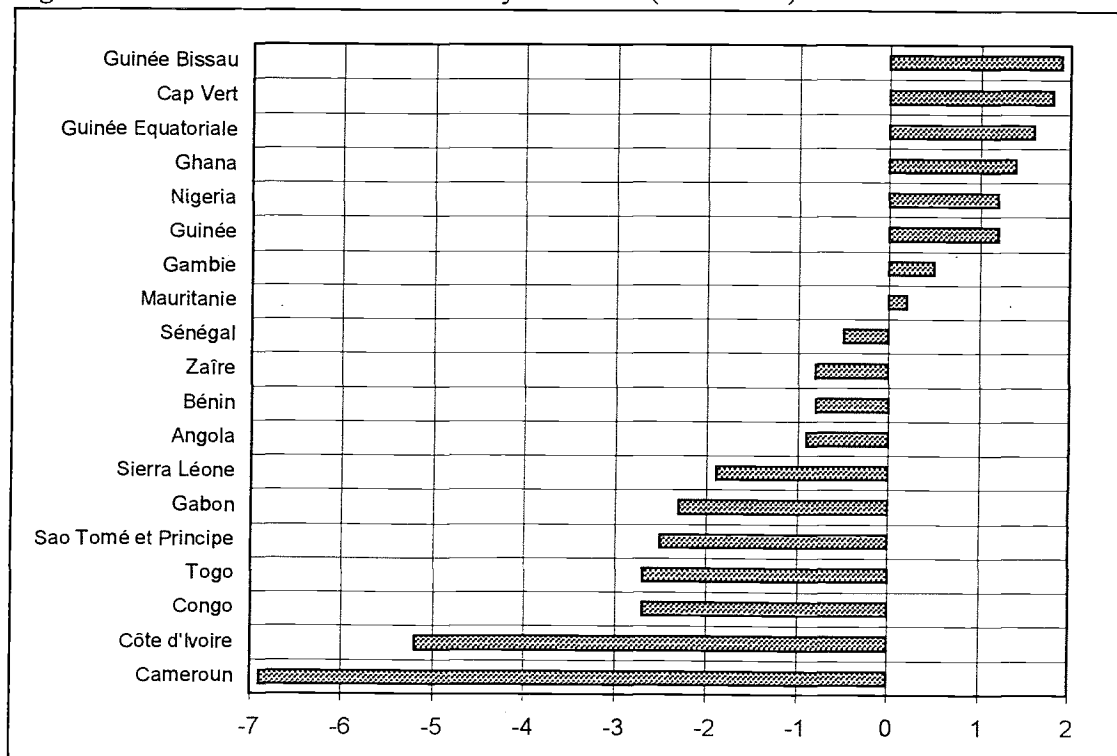
l'assistance que les partenaires au développement sont prêts à fournir.

#### 3.1 Les objectifs et les priorités

Les objectifs assignés au secteur de la pêche artisanale par les autorités nationales sont communs à la plupart des pays de la région. Les principaux sont:

- l'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance alimentaire;
- la création d'emplois pour lutter contre le chômage et l'exode rural;
- l'augmentation du revenu et du bien-être des pêcheurs;
- la protection de la ressource;
- l'amélioration de la technologie.

Figure 11.- Taux de croissance annuel moyen du PNB (1985-1994)



**Tableau 9.- Dette totale en % des exportations et du PNB**

	Dette totale en % des exportations (1993)	Dette totale en % du PNB (1993)
Mauritanie	342,3	177,9
Sénégal	185,9	46,7
Cap-Vert	n.d.	n.d.
Gambie	91,9	53,2
Guinée Bissau	2.850,9	192,1
Guinée	211,2	60,9
Sierra Léone	680,6	177,3
Libéria	n.d.	n.d.
Côte d'Ivoire	533,3	224,0
Ghana	234,4	47,6
Togo	251,5	66,2
Bénin	146,9	40,0
Nigeria	n.d.	110,0
Cameroun	273,2	57,7
Guinée Equatoriale	n.d.	n.d.
Gabon	148,8	77,7
Sao Tomé et Principe	n.d.	n.d.
Congo	392,8	215,0
Zaire	n.d.	n.d.
Angola	n.d.	n.d.

On remarquera que depuis quelques années l'expression "sécurité alimentaire" tend, de plus en plus, à se substituer à celle de "autosuffisance alimentaire". On assiste donc au passage d'une conception relativement autarcique de l'économie de ces pays, et en particulier de la production agricole, à la reconnaissance de leur insertion dans l'économie mondiale qui prend en compte l'importance des avantages comparatifs et des échanges commerciaux. Là où la production de biens alimentaires est possible et rentable; elle doit être systématiquement encouragée. Là où ce n'est pas le cas, il s'agira de rechercher et de développer les secteurs de l'économie qui permettront de générer les revenus nécessaires à l'acquisition de ces biens alimentaires. Ainsi, l'objectif de "sécurité alimentaire" sera d'autant plus facilement atteint que la production sera importante et/ou que le revenu sera plus élevé. Dans cet esprit, la baisse des importations de produits de la mer observée ces dernières années, qui n'a pas été compensée par une hausse de la production

nationale, représente manifestement une menace pour la sécurité alimentaire des populations de la région.

Dans le cadre des politiques macro-économiques influencées par les Programmes d'Ajustement Structurel, le secteur de la pêche est parfois sollicité pour contribuer à atteindre l'objectif de rééquilibrage de la balance des paiements. Ainsi, l'apport de devises grâce à l'exportation est parfois un objectif assigné au secteur. Il s'adresse en priorité à la pêche industrielle, mais on observe que, dans certains pays, la pêche artisanale y contribue de façon substantielle. C'est le cas au Sénégal, où elle fournit plus de 50% des produits à l'exportation, mais aussi en Mauritanie et, dans une moindre mesure, en Guinée et en Gambie. D'autre part, la réduction des importations de poisson et leur substitution par la production nationale reste un objectif poursuivi par plusieurs pays de la région.

Cependant, dans un contexte d'exploitation intensive de la ressource, certains de ces objectifs sont incompatibles. Ainsi, par exemple, l'augmentation du nombre d'emplois et donc l'entrée de nouveaux opérateurs dans la pêche entraînera à terme une baisse des rendements et donc des revenus individuels. L'accroissement des exportations diminuera d'autant la quantité de produits disponibles sur le marché intérieur. Quoique, dans ce cas, il est possible que les revenus générés par ces exportations constituées généralement de produits de haute valeur, permettent l'importation de grandes quantités de poisson de moindre valeur destiné aux populations à faible pouvoir d'achat. Un troisième exemple est relatif à la modernisation des techniques qui peut entraîner à terme une diminution de l'offre d'emploi en substituant le capital au travail.

C'est pourquoi certaines décisions politiques doivent être prises pour arbitrer entre différentes options de développement. Il appartient aux organismes administratifs et de recherche, mais aussi aux populations

concernées d'éclairer ces choix. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'une grande attention est aujourd'hui accordée à l'aspect "développement durable", surtout lorsqu'il s'agit, comme en matière de pêche, d'une ressource à la fois renouvelable et limitée, mais pour laquelle le risque de surexploitation est toujours menaçant.

Dans tous les pays de la région, la priorité officielle est dorénavant accordée à la pêche artisanale, et non plus à la pêche industrielle. Ceci tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, les politiques de développement de la pêche industrielle n'ont pas donné les résultats espérés. Elles furent dans leur ensemble coûteuses et peu rentables. On notera à ce propos que la plupart des flottes de pêche industrielle dans le monde sont fortement subventionnées. Or, la situation économique des pays de la région ne le permet pas, ou ne le permet plus<sup>1</sup>. D'autre part, dans la plupart des pays de la région, le potentiel halieutique ne justifie pas l'exploitation et l'entretien d'une flotte industrielle en l'absence d'une politique sous-régionale d'exploitation et d'accès à la ressource. La politique générale est donc, d'une part, de favoriser la production nationale et la création d'emploi par le développement de la pêche artisanale et, d'autre part, d'accorder l'exploitation des ressources inaccessibles à la pêche artisanale à des flottes étrangères contre paiement de licence de pêche.

### **3.2 Les politiques de développement**

La tendance dans la plupart des pays de la région est de favoriser une politique de libéralisation et de décentralisation. Libéralisation par la promotion de l'entreprise privée, la libération des prix et la remise des projets de développement de la pêche artisanale au secteur privé ou aux communautés de pêcheurs. Décentralisation

---

<sup>1</sup> Sur la base des revenus bruts de 1989, la FAO a estimé le déficit d'exploitation annuel de l'ensemble des flottes de pêche du monde à 22 milliards US\$, sans compter le coût du capital. En prenant celui-ci en compte le déficit serait de 54 milliards US\$ par an.

par la prise en charge par les communautés elles-mêmes d'un certain nombre d'activités et de la gestion de leurs infrastructures. La situation économique, mais aussi - et peut-être surtout - la nécessité de responsabiliser les usagers des infrastructures et des services, conduit de plus en plus de pays à faire payer à ceux-ci des taxes d'usage. Dans certains pays, et généralement en association avec une approche cherchant à faire participer les communautés de pêche à leur propre développement, le secteur des pêches applique cette politique.

La privatisation des projets de développement au terme de l'assistance extérieure a été pratiquée, il y a déjà quelques années, au Gabon et en Guinée Bissau. Dans d'autres pays c'est aux communautés elles-mêmes qu'ont été remises les infrastructures: en Gambie, au Ghana et en Sierra Léone notamment. Ceci ne peut cependant se faire qu'à la suite d'un véritable processus d'apprentissage.

La stratégie de développement intégré continue à être mise en oeuvre avec la participation active des communautés de pêcheurs. Les pays les plus impliqués dans la mise en oeuvre de cette stratégie sont le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigéria et la Sierra Léone. Un effort en ce sens est également entrepris au Cap-Vert, à Sao Tomé et Principe et au Gabon. La Guinée et la Sierra Léone poursuivent le développement des coopératives de pêcheurs. Au Sénégal, ce sont les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) que l'Etat cherche à promouvoir. En Côte d'Ivoire, les communautés de pêcheurs de la lagune Aby sont étroitement associées à la préparation du plan d'aménagement. Au Togo, le plan directeur des pêches et de l'aquaculture a été réalisé en étroite collaboration avec les représentants des différents opérateurs du secteur.

Dans quelques pays, des avantages fiscaux sont accordés à la pêche artisanale. Ces mesures concernent généralement le carburant pour moteurs hors-bord, ainsi que les moteurs et filets de pêche importés. Elles consistent, la plupart du temps, en une exemption totale ou

partielle de taxes. Ces avantages sont en vigueur au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au en Mauritanie, au Gabon, en Gambie, au Ghana.

Cependant, l'utilisation de ces instruments fiscaux est de plus en plus mise en cause par les organismes financiers internationaux dans le cadre des PAS. Leur abandon provoque automatiquement une hausse des coûts d'investissement et d'exploitation difficile à répercuter intégralement sur les consommateurs. Après le Nigéria en 1993, la subvention du carburant a été supprimée en 1994 en Gambie, au Togo et au Ghana. Dans plusieurs pays, aucune politique de subvention ou d'exonération de taxe n'est appliquée. C'est le cas de l'Angola, du Bénin, du Cap-Vert, du Congo, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Guinée Equatoriale, de Sao Tomé et Principe et du Zaïre.

Face à la hausse des coûts de production, les pêcheurs artisanaux adoptent un certain nombre de stratégies. Parmi celles-ci, la plus répandue est le report de tout nouvel investissement, mais aussi la réduction des dépenses d'entretien. Au Sénégal, malgré l'exonération du matériel et de l'équipement de pêche, et la subvention du carburant, les pirogues glacières n'utilisent plus qu'un seul moteur et les sennes tournantes abandonnent la deuxième pirogue d'accompagnement préférant, lorsque les prises sont trop importantes, trouver une pirogue se trouvant dans les parages pour ramener une partie du poisson sur la plage. D'autres mesures récemment mises en oeuvre par les armateurs sont relatives à la limitation volontaire de l'effort de pêche et des captures afin de soutenir les prix. Au Ghana, la stratégie mise en oeuvre par certains armateurs est de réduire la distance avec les lieux de pêche pour économiser le carburant, ce qui entraîne une baisse des captures et une hausse des prix. Ils pratiquent également l'achat en mer des captures accessoires des chalutiers industriels pour les revendre à terre. Dans beaucoup de pays, les unités de pêche à la ligne équipée de caisses isothermes font de longues marées, parfois jusqu'à 7 jours afin d'économiser le carburant. A Sao Tomé et Principe, on observe l'introduction de Dispositifs de Concentration

du Poisson (DCP) destinés à accroître les captures tout en minimisant les coûts de carburant.

D'autre part, alors que les coûts d'investissement ne cessent de croître, les systèmes de financement institutionnel se révèlent souvent inadaptés. Le financement des unités de pêche artisanale par leur intermédiaire est devenu très rare, sauf lorsque ces institutions jouent le rôle de relais d'institutions de financement étrangères qui leur fournissent les fonds. Or, ces institutions ont un rôle à jouer en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne pour le développement du secteur. On observe, en effet, que les moyens financiers provenant du secteur informel se font plus rares qu'auparavant. Ceci est dû en partie au fait que le coût des investissements est de plus en plus élevé et dépasse souvent la capacité des petits investisseurs privés. Mais on peut également penser que certains de ceux qui finançaient des unités de pêche artisanale jugent dorénavant le risque trop élevé et préfèrent investir dans d'autres secteurs. Quoiqu'il en soit cette situation provoque un fort ralentissement dans le renouvellement des unités de pêche artisanale.

Dans certains pays, l'Etat fournit des facilités de crédit aux pêcheurs artisanaux et les approvisionne en intrants à des prix inférieurs à ceux du marché. Ceci peut se faire par l'intermédiaire de l'administration des pêches ou d'organismes para-publics. On note que dans le cas de la Gambie et du Cameroun ces mesures participent à une politique plus globale visant à équiper et former des pêcheurs nationaux dans un secteur qui où les étrangers sont prédominants. Au Cameroun, cependant, la réforme fiscal-douanière intervenue en 1995 a institué la taxe sur la chiffre d'affaire. Les différentes taxes perçues sur les facteurs de production s'élèvent maintenant à 28%. L'organisme parastatal d'appui au développement de la pêche artisanale (MIDEPECAM) n'en est plus exempté.

Rares sont les pays qui disposent d'une structure financière uniquement destinée au développement du secteur de la pêche, on enregistre cependant l'adoption, en 1994, au



Congo des règles de fonctionnement du Fonds d'Aménagement Halieutique créé en 1988. Ce Fonds, dont les recettes devraient être constituées par les produits de la taxe sur les licences de pêche, de la redevance sur les pirogues, des amendes, des emprunts, donc et legs, n'est cependant pas encore opérationnel en 1995. En Gambie, le Fonds de Développement des Pêches finance un certain nombre d'activité dans le secteur artisanal. On signalera aussi le Fonds d'Appui à la Pêche Artisanale (FADEPA) créé en 1992 en Angola.

Un sujet qui préoccupe de plus en plus les administrateurs du secteur est celui de l'assurance. Rares sont cependant les pays où elle existe. On suit donc avec attention l'expérience dans ce domaine du Sénégal. L'assurance-vie liée au crédit à la pêche artisanale y est généralisée. Son taux est de 5 pour mille. Un appel d'offre a été fait en 1994 pour l'assurance de l'équipement. Quatre sociétés ont proposé un taux de 8 pour mille, ce qui semble raisonnable et ne devrait pas trop augmenter le coût du crédit. Un certain nombre de préalables seront requis de la part des propriétaires: enchaînement du moteur à la pirogue, port du gilet de sauvetage, possession d'extincteur, visite de contrôle, etc. Jusqu'à présent, le système n'a pas encore été proposé aux armateurs.

Enfin, la sécurité physique des pêcheurs en mer est devenu un sujet de préoccupation prioritaire pour les pays de la région. Un long et patient travail d'enquête sur cette question a été entrepris en 1994 dans les pays de la zone nord du Programme, de la Mauritanie à la Sierra Léone, ainsi qu'à São Tomé et Príncipe. Sur la période 1991-1994, 518 cas d'accidents ont été recensés. Ceux-ci ont provoqué 340 morts et 285 blessés. Les pertes matérielles ont été évaluées à 1,2 millions US\$.

### **3.3 Les institutions nationales de support au secteur**

#### **3.3.1 Les institutions administratives**

Le secteur des pêches dépend dans tous les pays d'une Direction ou d'un Ministère. Il

existe un véritable ministère technique spécialisé dans six pays: Mauritanie (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime), Cap-Vert (Ministère de la Mer), Sénégal (Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes), Guinée Bissau et Angola (Ministère des Pêches), et Guinée (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture).

Cependant, la faiblesse des moyens financiers, matériels et humains alloués aux administrations des pêches de la région est bien réelle. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, s'aggrave actuellement sous les effets des PAS. Comme dans les autres administrations nationales, on assiste ainsi à une réduction du personnel et des frais de fonctionnement, ainsi qu'à la quasi impossibilité de pratiquer le moindre investissement sans l'aide de partenaires étrangers.

#### **3.3.2 Les institutions de recherche**

Il existe dans la région un nombre important de centres de recherche dont les activités sont en rapport direct avec le pêche. Parmi ceux-ci on peut citer:

- Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), Nouadhibou, Mauritanie
- Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Dakar, Sénégal
- Institut de Technologie Alimentaire (ITA), Dakar, Sénégal
- Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) qui a des centres à Conakry en Guinée, Lomé au Togo et Pointe-Noire au Congo
- Institute of Marine Biology and Oceanography (IMBO), Freetown, Sierra Léone
- Centre de Recherches Océanographiques (CRO), Abidjan, Côte d'Ivoire
- Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), Guinée

- Nigerian Institute for Oceanography and Marine Research (NIOMR), Lagos, Nigeria
- Food Research Institute (FRI), Accra, Ghana
- Fisheries Research Unit (FRU), Tema, Ghana
- Institute of Aquatic Biology (IAB), Accra, Ghana
- Station de recherches halieutiques de Limbe, Cameroun
- Instituto Nacional para o Desenvolvimento das Pescas (INDP), Mindelo, Cap-Vert
- Centro de Investigaçao Pesqueira Aplicada (CIPA), Bissau, Guinée Bissau
- Centro de Investigaçao Pesqueira (CIP), Luanda, Angola.

Malheureusement, en plus des moyens financiers limités - que ce soit pour le budget d'investissement ou celui de fonctionnement - deux facteurs principaux limitent la portée des travaux de ces centres de recherche. Tout d'abord, il existe trop peu de concertation et de coordination entre ces centres et les administrations des pêches dans la définition des priorités de la recherche. Ceci limite souvent le caractère opératoire des résultats obtenus. D'autre part, on observe une forte concentration sur l'étude des aspects biologiques de la ressource, négligeant ainsi les questions socio-économiques.

Depuis quelques années, un certain nombre de programmes de recherche en coopération avec des institutions étrangères se développent. L'Institut de Recherche Halieutique de Bergen, Norvège, a entrepris un certain nombre d'études sur l'évaluation des ressources en collaboration avec la FAO et les pays côtiers sur financement de l'agence de coopération norvégienne NORAD. La France, par l'intermédiaire de l'ORSTOM, coopère dans les domaines de la dynamique des populations et l'aménagement des zones côtières avec la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire. L'Institut de Recherche du Portugal (INIP) a entrepris des programmes de coopération avec la Guinée Bissau, le Cap-Vert et l'Angola. La Fédération

de Russie, quant à elle, entretient des programmes de recherche avec la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Sierra Léone. L'Espagne (IEO) et la France (IFREMER) ont des accords de coopération avec le CNROP (Mauritanie).

### 3.4 La législation des pêches

Tous les pays de la région se sont dotés d'une législation en matière de pêche. Ces législations sont assez récentes, ou ont été récemment actualisées. En Guinée Bissau, une nouvelle réglementation est à l'étude notamment en ce qui concerne les conditions d'acquisition des licences de pêche. Il existe également un projet de nouvelle Loi des Pêches qui se trouve à l'examen au niveau de l'Assemblée Nationale. Au Gabon, un décret portant réglementation de la pêche a été adopté en janvier 1994. Il modifie, en particulier, les conditions d'accès aux différentes zones de pêche selon que le pêcheur est gabonais ou étranger. En Guinée, le Code de Pêche a été révisé avec l'assistance de la FAO et approuvé en 1995. Une actualisation de la législation est également à l'étude en Sierra Léone. Au Cameroun, le décret d'application de la loi sur la pêche a été modifié en 1995. Ces amendements portent sur la définition des navires de pêche et l'exercice du droit de pêche. Au Bénin, l'actualisation des textes législatifs et réglementaires est en cours, ainsi que l'élaboration d'un Code de la Pêche. Au Ghana, la première ébauche d'un nouveau Code des Pêches (Loi sur l'Aménagement et le Développement des Pêches) a été préparée. Des séminaires ont été organisés en 1995 pour recueillir les opinions des différents opérateurs sur le texte.

Malheureusement, on constate encore que dans de nombreux pays les textes d'application sont incomplets ou même inexistants, ce qui prive la législation de toute possibilité de mise en oeuvre. C'est le cas, par exemple, au Togo où la Loi des Pêches a été votée en 1974, mais dont décrets d'application n'ont jamais été élaborés.

Or, il existe un réel besoin dans tous les pays de la région d'une législation qui soit à la

fois adaptée et dont le coût de mise en oeuvre soit acceptable. L'absence, ou le non respect, de ces réglementations entraîne la mise en péril de la ressource, un manque à gagner financier pour l'Etat, ainsi que la multiplication des conflits avec leurs conséquences néfastes pour les pêcheurs artisans. Dans ce contexte, il apparaît de plus en plus nécessaire de rechercher la participation de représentants des différentes catégories d'acteurs du secteur tant dans l'élaboration des textes législatifs que dans leur mise en application. Cette approche participative dans le domaine du droit peut représenter une garantie de la pertinence des mesures adoptées et de leur compréhension et acceptabilité par les usagers de la ressource.

On note que les pays exportateurs, en particulier le Sénégal et la Côte d'Ivoire, ont entrepris des efforts importants depuis 1994 dans le domaine de la mise aux normes d'hygiène et de salubrité. Cette mise aux normes est désormais nécessaire pour se conformer aux exigences du marché international et notamment aux nouvelles directives en la matière de la Communauté Européenne.

Un problème auquel sont confrontés la plupart des Etats de la région est le coût élevé du Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS). Ce coût pourrait même aller dans certains cas jusqu'à absorber les bénéfices que le pays retire de la concession des droits de pêche.

Plusieurs approches peuvent être suivies pour limiter le coût du SCS: sous-régionale, régionale et participative. La coopération régionale ou sous-régionale peut déboucher, par exemple, sur l'établissement d'un registre des bateaux de pêche nationaux et étrangers, l'utilisation conjointe d'avions de surveillance, l'harmonisation des politiques et des procédures d'accès, l'utilisation de satellite, etc. C'est une stratégie que tentent de mettre en oeuvre la Commission sous-régionale pour les pêches et la Conférence Ministérielle. Dans le cadre d'une approche plus participative, il semble dorénavant indispensable que les communautés de pêcheurs soient associées tant à la préparation des législations qu'à leur mise en application. Ces différentes approches ne

sont pas exclusives l'une de l'autre, mais complémentaires.

L'exemple du Sénégal où les ressources halieutiques et les revenus qu'il en tire, sont très importants est particulièrement intéressant. Le projet d'assistance à la Protection et Surveillance des Pêches au Sénégal (PSPS), qui a été mis en place en 1983, répond à un double objectif: la protection des eaux territoriales sénégalaises et l'exploitation rationnelle des espèces qui y vivent. Cette structure dispose de cinq centres de surveillance côtière dans les points de débarquement les plus sensibles ce qui permet une implication des populations côtières. Depuis 1991, le PSPS est également chargé de la gestion des conflits et des accidents en mer.

On notera encore que le Programme consultatif régional en droit des pêches exécuté par la FAO a organisé en décembre 1995 à Dakar une consultation technique régionale sur le système des observateurs à bord des unités de pêche industrielle en Afrique de l'Ouest.

### **3.5 Les politiques régionales en matière de pêche**

Un certain nombre de structures régionales spécifiques au secteur de la pêche ont été mises en place. Mis à part le COPACE elles sont récentes et n'ont souvent pas les moyens financiers et humains nécessaires pour remplir leur mandat.

- le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été créé en 1967 en vertu de l'acte constitutif de la FAO et en application d'une résolution du Conseil de la FAO. Il comprend les pays côtiers du Maroc au Zaïre et 10 pays non africains qui opèrent dans la région. Le Comité est habilité à donner des avis aux gouvernements des Etats membres pour les aider à définir les bases scientifiques de mesures de réglementation ayant pour objet d'assurer la conservation et l'amélioration des ressources marines dans l'ensemble de sa zone de compétence. Le Sous-Comité du

COPACE sur l'aménagement des ressources dans les limites de la juridiction nationale s'est réuni à Agadir en décembre 1994 et le Sous-Comité du développement à Dakar en décembre 1995. Le Comité a tenu sa treizième session à Dakar en décembre 1995. Il a examiné et discuté les rapports des sous-comités pour l'aménagement et le développement des pêches, ainsi que les résultats de la Conférence des Nations-Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de grands migrateurs, le Code de conduite pour une pêche responsable et la coopération avec les autres organismes qui s'occupent des pêches de la région.

- la Commission sous-régionale des Pêches qui regroupe le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, a été créée en 1985. Elle constitue une base de coopération dans le domaine de la gestion et du développement des pêcheries pour ces pays caractérisés par une interdépendance géographique et biologique des stocks de poisson. Elle permet, à terme, l'élaboration de politiques concertées et favorise la coopération en matière d'accès aux zones de pêche entre les Etats membres. La Commission a récemment démarré certaines activités telles que l'établissement d'un registre régional des bateaux de pêche, la revue des possibilités de coopération sous-régionale en matière de surveillance et de mise application, l'harmonisation des programmes de recherche, la formation des observateurs sur une base sous-régionale et l'établissement d'une base de données sous-régionale pour les statistiques de pêche.
- la Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique qui s'est tenue à Rabat en avril 1989 regroupe les Etats du Maroc à la Namibie. A cette occasion, les Etats de la région ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de développer

leur coopération dans les domaines de l'évaluation et la préservation des ressources, ainsi que dans le domaine de la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique marine et le renforcement de la formation professionnelle et technique. La troisième session s'est tenue à Praia au Cap-Vert en juillet 1995. Les participants ont passé en revue l'état d'avancement des différents projets et réaffirmé leur attachement aux principes de conservation et d'aménagement durable des ressources halieutiques. La Convention régionale relative à la coopération halieutique entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique est entrée en vigueur le 11 août 1995 avec l'adhésion d'un septième pays..

- le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a été créé en 1984 par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et le Zaïre. Ce Comité a pour objectifs de coordonner, d'harmoniser et de développer l'exploitation des stocks partagés qui se trouvent dans les zones économiques exclusives des pays membres et de les gérer. Jusqu'à ce jour la Guinée Equatoriale n'a pas ratifié la convention, ce qui limite le Comité à quatre pays. Le Secrétariat est basé à Libreville, Gabon. Pour diverses raisons, ce Comité n'est pas encore réellement opérationnel.
- La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) a été créée en 1966. Elle comprend 22 membres dont 9 d'Afrique de l'Ouest: l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Les espèces dont s'occupe la Commission comprennent les thonidés et espèces voisines. Etant donné que ces espèces sont fortement migratrices, la CICTA s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer.

- La Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), a été créée en 1964 avec l'Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) qui regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, le Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon. La CEBEVIRHA, qui n'est devenue effective que récemment, a tenu en 1995 sa deuxième réunion de concertation quadripartite sur les pêches.

On notera encore le Traité de Lagos du 28 mai 1975 instituant la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le but de ce traité est d'instaurer entre les Etats signataires une intégration progressive ainsi que la libre circulation des personnes et des biens. Bien que le Traité ne prévoise aucune mesure spécifique dans le domaine des pêches, certaines activités ont été entreprises, parfois avec un volet pêche, afin de renforcer la coopération économique et l'intégration des pays de la région.

Enfin, la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) a arrêté de financer le centre de formation régional qu'était l'Institut Supérieur des Sciences Techniques et Halieutiques (ISSTH) à Nouadhibou, Mauritanie. Celui-ci a donc fermé ses portes en 1995.

### **3.6 La planification du développement**

#### **3.6.1 Les contraintes**

Les contraintes au développement de la pêche artisanale sont d'ordre environnemental, technique, financier, institutionnel et socio-culturel.

La dispersion et l'enclavement de certains sites de pêche, ainsi que le manque ou le délabrement des voies de communication terrestres, allongent considérablement la distance entre le producteur et le consommateur. Ceci est la cause de pertes physiques et économiques importantes. Par

ailleurs, certaines zones, riches en ressources mais pauvres en débouchés commerciaux, pourraient être mieux exploitées. C'est le cas dans le sud du Gabon, ou au Cap-Vert et à Sao Tomé et Príncipe, où les îles les plus riches en ressources ne sont pas celles où la population est la plus nombreuse.

Dans plusieurs pays, l'environnement est menacé par des facteurs naturels, comme l'érosion ou la sécheresse, mais aussi par l'action de l'homme. Dans les pays producteurs de pétrole, et en particulier au Congo et au Nigéria, on observe un rétrécissement de l'aire de pêche en raison de l'exploitation off-shore. Celle-ci est également source de graves nuisances bio-écologiques. Une autre menace est liée au déboisement massif. La pêche artisanale y contribue, en partie, par l'utilisation du bois pour la construction des embarcations de pêche, mais surtout par les grandes quantités de bois employées dans les activités de fumage du poisson. La disparition progressive des forêts et l'absence d'une politique de reboisement fait craindre que l'offre de bois ne diminue dans l'avenir. Il est en tous cas prévisible que le coût de bois augmentera en raison de la distance accrue qu'il faudra parcourir pour l'obtenir.

On observe dans certains plans d'eau lagunaires l'apparition et la prolifération de végétaux flottants qui diminuent fortement la productivité naturelle de ces eaux. C'est le cas au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

La contrainte essentielle liée à l'environnement est bien entendu le potentiel halieutique. Or, l'état actuel des connaissances de la ressource ne permet pas d'espérer qu'il soit possible d'accroître beaucoup le niveau d'exploitation. La conséquence sera sans doute une intensification de la compétition entre unités de pêche artisanale et de pêche industrielle, ainsi que l'augmentation du prix du poisson.

Parmi les contraintes techniques, on peut citer le manque ou l'inadéquation des infrastructures de conservation du poisson, le caractère inadapté de certaines embarcations et

techniques de pêche, le manque de formation et d'équipement du personnel chargé de l'administration du secteur.

Les infrastructures à terre sont souvent inadéquates et de nombreuses communautés de pêche n'ont pas encore accès à l'eau potable et à l'électricité. Les services sociaux, comme les services de santé et d'éducation, sont aussi la plupart du temps absents des communautés de pêche.

La qualité de ceratines embarcations de pêche artisanale est parfois médiocre. Les accidents en mer en témoignent. Par ailleurs, les pirogues n'ont pas toujours été adaptées à l'emploi des moteurs hors-bord. Une amélioration des embarcations permet généralement l'utilisation de moteurs de plus faible puissance et la réduction de la consommation de carburant.

L'amélioration du niveau technique du personnel n'est malheureusement pas souvent une priorité pour les administrations des pêches de la région. Malgré les contraintes budgétaires, on n'observe que trop peu d'actions de formation en cours d'emploi.

Comme on l'a vu, la situation économique des pays de la région est difficile. Les ressources financières affectées au secteur de la pêche n'augmenteront vraisemblablement pas dans les prochaines années. Or, actuellement, le budget de fonctionnement et l'équipement des administrations des pêches ne permettent souvent pas au personnel de se déplacer sur le terrain. Par ailleurs, la tendance observée de réduction de l'assistance extérieure pourrait se poursuivre dans l'avenir.

Au niveau micro-économique on observe une crise de l'investissement privé dans beaucoup de pays. Les plus touchés sont ceux où la crise économique ou politique est la plus forte: Angola, Sierra Léone, Libéria, Nigéria et Zaïre. A ces pays se sont ajoutés en 1994 les pays de la zone CFA qui ont subi le choc de la dévaluation. Dans certains pays, il est difficile de trouver des opérateurs privés intéressés à investir dans la distribution de matériel et équipement de pêche. Ceci entraîne une grande

irrégularité dans l'approvisionnement en intrants, comme c'est le cas en Guinée, au Cameroun et à Sao Tomé et Príncipe. En Guinée Bissau et à Sao Tomé et Príncipe, la pénurie de carburant est fréquente et perturbe les activités de pêche.

Face à l'augmentation des coûts d'exploitation un certain nombre de stratégies sont mises en oeuvre par les pêcheurs. La plus fréquente est le non renouvellement des équipements que l'on a déjà mentionné. En Guinée Bissau, par ailleurs, il est courant de voir jusqu'à trois pirogues utiliser un même moteur pour se déplacer. C'est alors la pirogue qui occupe la position médiane qui porte le moteur et les deux autres, souvent plus petites, sont remorquées attachées proue à proue avec la pirogue tractrice, l'ensemble prenant l'allure d'une pointe de flèche. Les bateaux-mères sont apparus au début des années 80 au Sénégal avec des unités portugaises, coréennes et espagnoles. Cette pratique qui y a été interdite par la loi en 1987 s'est déplacée en dehors des eaux de la ZEE et dans les eaux des pays limitrophes, comme la Guinée, la Guinée Bissau et la Sierra Léone. Chacun de ces navires de 100 à 400 TJB embarque une quarantaine de pirogues dont l'équipage est composé de 5 à 6 pêcheurs.

On constate une pénurie de crédit sur les marchés financiers. Celle-ci est due à l'inadaptation du système bancaire institutionnel au financement de la pêche artisanale. D'autre part, on peut craindre une baisse, ou un renchérissement, du crédit provenant du secteur informel en raison de la forte hausse des coûts de production et de la baisse de rentabilité des unités de pêche. Dans ces circonstances, l'Etat intervient parfois pour compenser les manques du secteur privé. On note également certaines difficultés liées à l'apport personnel demandé par les organismes de prêt. En effet, le pêcheur ne dispose presque jamais de capitaux propres lui permettant de satisfaire cette condition. En conséquence, il emprunte dans les secteur informel le montant nécessaire à couvrir l'apport personnel qui assurera l'obtention du prêt. Cette stratégie met bien entendu en cause la capacité de remboursement du prêt, d'autant plus que pour

des raisons sociales le secteur informel sera toujours prioritaire dans les remboursements.

On note également que les revenus procurés par les licences de pêche sont très rarement réinvestis dans le secteur. Ils sont la plupart du temps affectés au budget général de l'Etat, alors qu'on pourrait espérer qu'une partie de ces gains soient utilisés à préserver la source même de ces revenus financiers. Par ailleurs, la baisse d'activité, et parfois même le retrait, de certaines flottes de l'ex-URSS provoque d'important manque à gagner pour certains pays de la région.

Les contraintes d'ordre institutionnel sont bien connues: manque de personnel, en particulier pour la recherche et le SCS, insuffisance des moyens d'encadrement et de vulgarisation, manque des compétences nécessaires en matière de planification et d'aménagement des pêches. Comme il a déjà été signalé, le contexte général n'est pas favorable à un allègement du poids de ces contraintes. Néanmoins, une plus grande coordination et collaboration entre différentes institutions pourrait permettre de réunir, même temporairement, des ressources qui n'existent pas au sein de l'administration des pêches. Ceci est, en particulier, souhaitable en matière de planification et de recherche.

Les contraintes socio-culturelles sont liées au niveau d'éducation, généralement assez bas, et au statut social des pêcheurs artisans qui dans la plupart des pays reçoivent peu de considération. De plus, certains d'entre eux font de la pêche une activité de subsistance, ou encore partagent leur temps entre la pêche et l'agriculture. Ce qui est souvent une stratégie de minimisation du risque est parfois considéré comme un manque de professionnalisme.

Dans les pays où le métier est majoritairement exercée par des étrangers, comme au Cameroun, au Gabon et au Congo, on note un vieillissement de la main d'oeuvre nationale, ce qui confirme le manque d'intérêt des plus jeunes pour la profession.

Dans certains groupes sociaux comme, par exemple, dans la société Bijagos en Guinée

Bissau, le travail productif n'est pas considéré comme une priorité pour la classe d'âge précédant l'initiation (20-30 ans). Les biens acquis doivent être redistribués aux personnes âgées qui détiennent autorité et pouvoir. Ceci n'est pas de nature à promouvoir l'initiative privée.

### 3.6.2 Les opportunités

Les politiques libérales mises en oeuvre par les gouvernements de la région depuis quelques années ont des effets positifs d'encouragement de l'initiative privée. Elles ont débouché dans beaucoup de cas sur la prise en charge par des opérateurs privés ou par les communautés de pêcheurs elles-mêmes de certaines tâches qui étaient auparavant de la compétence exclusive de l'Etat. Ces nouvelles orientations ont permis la privatisation de la gestion de certains projets et la mise en place de nouvelles structures associatives.

Dans l'administration, un personnel moins nombreux, mais mieux formé, et convaincu qu'une approche décentralisée et participative est dorénavant indispensable, sera sans doute plus motivé à accomplir son travail.

Les possibilités d'augmentation des débarquements de la flotte de pêche artisanale semble limitée à la localisation de certains stocks sous-exploités. Ceux-ci existent dans la zone Guinée Bissau-Guinée-Sierra Léone et dans les eaux qui s'étendent du Cameroun à l'Angola. Il est peu vraisemblable que les ressources pélagiques qui sont dorénavant beaucoup moins exploitées par les flottes étrangères soient, dans l'état actuel des techniques, à la portée des unités de pêche artisanale.

Comme on l'a déjà observé, le manque ou l'inadéquation des infrastructures de conservation à terre provoque certainement des pertes économiques, notamment pour le poisson de grande valeur commerciale. Cette situation représente cependant une opportunité pour de nombreuses femmes qui transforment et commercialisent le produit qui n'a pas été vendu en frais. Une politique d'amélioration des

moyens de conservation, par exemple l'introduction de petites chambres froides et machines à glace, devra prendre en considération le risque de voir ces transformatrices et commerçantes manquer de matières premières.

L'approvisionnement d'une filière à l'exportation de poisson de grande valeur peut permettre aux pêcheurs artisanaux d'accroître leurs revenus de manière substantielle comme on le voit au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie.

La collaboration régionale n'est pas une idée neuve, mais il s'agit d'un processus de longue haleine. En raison de la nature même de la ressource et des problèmes communs que rencontrent les pays de la région dans son exploitation, elle doit être poursuivie et encouragée. Il n'existe malheureusement pas encore de forum régional qui réunisse les Directeurs des Pêches d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, l'assistance extérieure reste disponible pour le développement du secteur de la pêche artisanale dans la région. Ces ressources financières, qui ont été parfois dans le passé source de gaspillage, même diminuées, représentent une opportunité pour les gouvernements de la région qui doivent dorénavant s'efforcer d'en faire le meilleur usage.

### 3.6.3 Le processus de planification

L'adoption par les pays de la région de réformes politiques et économiques requiert le renforcement des capacités d'analyse et de planification au niveau national. Il est, en effet, de plus en plus important d'être en mesure d'optimiser l'utilisation de ressources qui s'avèrent de plus en plus rares, que celles-ci soient naturelles, financières ou humaines.

Malheureusement, les capacités nationales en matière de planification sont souvent inadéquates. Les plans de développement ne sont la plupart du temps qu'une liste de propositions de projets soumis à l'appréciation des bailleurs de fonds. Il faut

noter que les possibilités sont rares pour les Départements des Pêches de recruter des économistes et que peu de pays disposent d'une véritable cellule de planification au sein du département des pêches. Une des solutions à ce problème réside peut-être dans la mise en place d'une équipe multidisciplinaire au niveau national. Ses membres, issus de diverses administrations, se retrouveraient périodiquement pour assurer la coordination et le suivi des actions entreprises.

La participation et la consultation des opérateurs du secteur est de plus en plus à l'ordre du jour. On constate ainsi un usage régulier de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) dans l'identification des problèmes et des solutions au Bénin, en Guinée et en Gambie. D'autres pays ont indiqué leur intérêt pour cette approche et y ont été récemment familiarisés. Il s'agit de Sao Tomé et Príncipe, du Cap-Vert, du Sénégal, du Togo, du Gabon et du Zaïre.

L'actualisation des informations relatives à la pêche artisanale maritime se poursuit. Une revue sectorielle de la pêche artisanale a été réalisée en Guinée Bissau et au Cameroun en 1993, à Sao Tomé et Príncipe en 1994, et en 1995 au Togo et au Congo.

En 1995, le Plan Directeur des Pêches a été préparé au Togo, en Gambie, en Mauritanie, en Guinée Bissau. Le Sénégal est engagé dans la préparation du 9<sup>ème</sup> Plan quinquennal (1995-1999). Dans d'autres pays, il existe un programme d'action pour le secteur. Le Plan Directeur sera élaboré en 1996 en Guinée et en Côte d'Ivoire.

On compte peu d'organisations professionnelles nationales dans le secteur, une exception notable est le Collectif National des Pêcheurs Artisanaux du Sénégal (CNPS). Par ailleurs, le mouvement associatif a tendance à se développer au niveau local. En Guinée, les Comités d'usagers des débarcadères sont une structure récente et réellement opérationnelle. Une association du même type réunissant des femmes commerçantes de poisson s'est créée au marché Chicago d'Abidjan. Au Gabon, le gouvernement souhaite redynamiser le Centre



de Pêche d'Owendo en confiant sa gestion aux représentants des opérateurs économiques. En Gambie, les représentants des différentes communautés ont mis en place un Comité de Gestion des 7 Centres Communautaires de Pêche côtiers. Au Ghana, le Centre Communautaire de Pêche de Yeji entre dans sa phase active. En Guinée, l'Unité de Développement des Pêches de Kaback s'est transformée en une ONG nationale.

On voit donc que la planification n'est déjà plus conçue comme un processus directif, mais plutôt comme la recherche d'un certain consensus entre tous les opérateurs du secteur sur les grandes orientations, un programme d'action à court terme et la mise en oeuvre de mesures incitatives. Une application de cette conception s'est déroulée en 1995 au Togo. Son efficacité sera à la fois fonction d'une meilleure adéquation des ressources humaines aux tâches de planification et d'une véritable participation des populations concernées à tout le processus de développement. Il faut néanmoins reconnaître que des moyens financiers extérieurs sont souvent nécessaires pour la réalisation de certaines recommandations.

### **3.7 L'aménagement des ressources halieutiques**

L'aménagement des pêches est caractérisé par des mesures visant des stocks individuels, des réunions de concertation sur les stocks partagés et l'établissement, au niveau national, de quotas pour la pêche industrielle. Mais il n'existe généralement pas de véritable "Plan d'aménagement national" des ressources halieutiques dans les pays de la région. Ceci peut s'expliquer par le manque d'éléments d'appréciation, notamment en matière biologique et socio-économique. Une autre raison est la difficulté qu'il y a, même lorsqu'elle est documentée, à prendre une décision de limitation de l'effort de pêche. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de flottes étrangères qui procurent d'importants revenus financiers et qui proviennent de pays dont les gouvernements entretiennent d'étroites relations

politiques et économiques avec les pays de la région.

Deux mesures sont communément en vigueur. Tout d'abord, la délimitation d'une zone juridiquement réservée à la pêche artisanale, ou plus généralement interdite au chalutage. Elle varie le plus souvent entre 2 et 7 miles selon les pays. La seconde est la réglementation concernant le maillage minimum des différents types de filet de pêche. Dans certains pays, on observe également l'interdiction de certaines techniques, comme la senne de plage en Gambie. Une autre mesure que certains pays comme la Mauritanie, le Togo et le Gabon cherchent à développer est la diversification des zones de pêche. Ceci nécessite cependant une politique volontariste en matière de recherche et de développement.

L'aménagement des ressources est un élément essentiel au succès des politiques de développement. En effet, la surexploitation entraîne fatalement la baisse de la rentabilité des investissements, une diminution des opportunités d'emploi et, en conséquence, l'appauvrissement des communautés de pêcheurs et un manque à gagner pour le pays tout entier. D'autre part, le fait que de nombreux stocks sont partagés entre plusieurs pays nécessitera une coopération sous-régionale à la fois dans l'élaboration des mesures d'aménagement et dans leur mise en oeuvre.

Dans l'immédiat, la baisse d'activité des flottes des pays de l'ex-URSS va alléger la pression sur les stocks de petits pélagiques. D'autant plus, qu'en l'absence de flottes industrielles nationales, on ne voit pas bien qui pourrait les remplacer pour exploiter cette ressource de faible valeur commerciale. Quant aux espèces démersales, il semble qu'à part certains stocks très localisés elles sont actuellement exploitées à un niveau proche du maximum soutenable.

Une inquiétude grandit en ce qui concerne la dégradation de l'environnement côtier. Même si la situation n'est pas aussi préoccupante que dans certaines régions d'Asie, l'usage de pesticides, l'envasement du

fait du déboisement, la destruction de marais de mangroves, l'exploitation pétrolière, l'érosion et les risques d'élévation du niveau de la mer causés par les changements climatiques ont des conséquences néfastes sur la capacité de reproduction des ressources halieutiques.

D'autre part, les problèmes économiques et le renchérissement du coût des intrants poussent à l'essor de la pêche à l'explosif ou aux substances toxiques. C'est le cas, par exemple, au Sénégal, au Nigeria et au Zaïre.

Une gestion respectueuse de l'environnement et recherchant un développement durable nécessitera à la fois l'intégration multi-sectorielle et la participation des populations concernées. Cependant, il est fort difficile de contrôler l'accès à la ressource dans un contexte de crise économique. De plus, un tel contrôle est beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre dans des pêcheries côtières que dans des pêcheries continentales. On peut néanmoins prévoir que dans une situation caractérisée par une la ressource fortement exploitée, des opportunités d'emploi peu nombreuses et une population en croissance rapide, la question de l'aménagement sera bientôt, et pour longtemps, au centre des préoccupations des administrateurs des pêches.

Les initiatives les plus récentes dans ce domaine ont été prises en 1995 en Mauritanie et au Sénégal. En Mauritanie, suite à une chute des captures de la pêche industrielle de 470.000 t. en 1993 à 280.000 t. en 1994, le gouvernement a décidé la fermeture de la pêche de fond, c'est-à-dire celle capturant les

espèces démersales, durant tout le mois d'octobre 1995. Cette mesure s'est appliquée tant à la pêche industrielle qu'à la pêche artisanale. Cette mesure, qui n'est sans doute pas suffisante en elle-même, visait à alléger la pression de pêche sur le stock de céphalopodes dont l'exploitation représente une importante source de revenus pour le pays. Au Sénégal, l'initiative est venue en 1995 du Collectif National des Pêcheurs Artisanaux du Sénégal (CNPS) qui a instauré à Kayar une politique de quotas journaliers sur le pageot, espèce destinée à l'exportation. Cette mesure qui limite à 3 caisses de 13 kg chacune par unité de pêche les débarquements autorisés est respectée. Elle a été suivie, dans la région de la Petite Côte, par une mesure de réduction de l'effort de pêche pour les sennes tournantes. Celles-ci ne sont plus autorisées à effectuer qu'une sortie de pêche par jour, au lieu des deux qu'elles effectuaient auparavant. Les sanctions sont lourdes pour ceux qui enfreignent le règlement puisqu'elles peuvent s'élever à une amende de 60 US\$ et la mise au sec de la pirogue. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de telles mesures sur la ressource, mais on peut observer leur effet positif sur les prix offerts par les mareyeurs sénégalais au moment où l'exercice de cette profession vient d'être libéralisé.

A part ces mesures qui visent surtout à mieux ajuster l'offre et la demande, l'établissement de droits d'usage exclusifs, qui attribuent aux communautés de pêche une participation à l'exploitation des ressources et un intérêt dans leur rentabilité future, est une voie qui commence à être explorée.

## 4. L'ASSISTANCE EXTERIEURE

### 4.1 Les grandes orientations

Le Produit National Brut (PNB) est très bas dans tous les pays de la région. Calculé par habitant, il a même diminué ces dernières années dans douze des vingt pays de la région. De plus, exprimé en dollars, il a baissé d'environ 20% en moyenne dans les pays de la zone CFA suite à la dévaluation intervenue en janvier 1994. Cette baisse a atteint 28% au Gabon et 33% au Congo. Dans ces conditions, il est clair que le recours à l'assistance extérieure est indispensable pour assurer la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités de développement. Cette assistance extérieure exprimée en pourcentage du PNB peut apparaître parfois assez élevée (tab. 10). Il faut

toutefois noter que c'est la cas pour les petits pays de moins d'un million d'habitants: Cap-Vert, Guinée Bissau, Gambie, Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Cela s'explique aisément par le fait que les projets d'assistance ou les infrastructures de base ont une taille minimum et qu'une fois leur budget rapporté au nombre d'habitants, il apparaît relativement élevé.

La tendance observée depuis plusieurs années s'est accentuée: l'assistance extérieure se fait beaucoup plus difficile à mobiliser. On constate à la fois que les projets arrivant à échéance ne sont pas prolongés et la quasi absence de projets nouveaux. Ceci est vrai tant pour l'assistance bilatérale que multilatérale, et tant pour les dons que pour les prêts.

Tableau 10.- Aide publique au développement (1993)

	APD par habitant (en \$ 1993)	APD en % du PNB (en 1993)
Mauritanie	153	30,5
Sénégal	63	8,5
Cap-Vert	313	33,4
Gambie	92	25,8
Guinée Bissau	95	42,1
Guinée	67	13,2
Sierra Léone	45	29,7
Libéria	42	n.d.
Côte d'Ivoire	63	10,0
Ghana	38	8,9
Togo	32	9,4
Bénin	51	11,8
Nigeria	2	0,6
Cameroun	51	6,7
Guinée Equatoriale	135	31,7
Gabon	82	2,0
Sao Tomé et Principe	378	117,1
Congo	54	5,7
Zaïre	5	n.d.
Angola	29	n.d.

Source: PNUD, 1995

Certains pays sont totalement privés d'assistance extérieure au secteur de la pêche artisanale. C'est le cas, en raison de la situation politique, au Libéria et au Zaïre. Cependant, en raison de la priorité qu'ils accordent à la pêche artisanale, dans de nombreux pays le secteur continue de bénéficier d'une assistance extérieure.

Beaucoup de projets se concentrent sur les activités de pêche qui sont essentiellement le fait des hommes. A l'exception de deux projets régionaux, on observe moins d'assistance au secteur de la transformation et de la commercialisation du poisson qui est largement dominé par les femmes. Les projets d'appui institutionnel sont eux aussi peu nombreux, alors que les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) ont des effets directs sur l'administration des pêches et nécessiteraient souvent l'adaptation de ces administrations à la nouvelle réalité.

Une des préoccupations principales des donateurs comme des pays bénéficiaires est,

dorénavant, l'exigence de pérennité des résultats obtenus. Cela n'est pas toujours facile lorsque l'assistance extérieure s'est substituée, pour diverses raisons, aux opérateurs nationaux. On le constate, par exemple, là où il y a pénurie de devises ou forte inflation. Il reste difficile dans ces pays d'assurer un approvisionnement régulier en intrants à des prix raisonnables.

## 4.2 Les projets nationaux

En Mauritanie, le projet "Aménagement de la Baie du Repos" à Nouadhibou est financé par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). Ce projet d'un montant de 7 millions US\$ a débuté en 1993 et devait prendre fin en 1995. Les retards dans les travaux reportent la fin du projet à 1996. Celui-ci prévoit la construction d'un port de pêche artisanale, d'unités de stockage et de conservation du poisson, ainsi qu'un quai pour la réparation navale. La Banque Africaine de Développement (BAD) finance à hauteur de 5 millions US\$ le projet de "Développement de la Pêche Artisanale Sud" qui couvre le littoral depuis N'diogo jusqu'au cap Timiris. Ce projet qui a débuté en 1992 pour une durée de cinq ans a comme groupe cible les pêcheurs Imraguens et des jeunes sans emplois à former. Son objectif est la création d'emplois directs et induits et l'approvisionnement du marché intérieur en poisson. Il entend former/recycler 300 pêcheurs artisans et 160 mécaniciens hors-bord. La deuxième phase du projet "Pêche côtière" de la coopération japonaise d'un montant de 6 millions US\$ a permis d'approvisionner les villages Imraguens en eau potable par la construction d'une petite unité de désalement d'eau de mer et de camions citernes. Le projet comprend également la fourniture de moteurs hors-bord, d'embarcations, de magasin de pièces détachées et de moyens de communication radio. De plus, le Japon a donné son accord pour financer la construction et l'équipement d'un marché au poisson à Nouakchott dont les travaux ont débuté en 1995. Le projet "Aménagement du Banc d'Arguin" est financé par le FIDA (2 millions US\$) et le PNUD (600.000 US\$). La population cible est celle

des communautés Imraguens du Banc d'Arguin. Ses axes de développement sont l'amélioration du traitement et de la commercialisation du poisson, ainsi que le développement communautaire par l'éducation fonctionnelle, l'amélioration des conditions sanitaires, la promotion des activités féminines, etc. La BAD participe au financement du projet "Appui au Secteur de la Pêche". Celui-ci comprend la construction d'un port de pêche artisanale à Nouakchott, la pose d'un pipeline de carburant pêche à Nouadhibou, la réhabilitation du réseau d'assainissement du port autonome de Nouadhibou et la fourniture d'équipement de sécurité. Ce projet, d'un coût de 15 millions US\$, qui débute en 1995 prendra fin en 1999. La coopération allemande par l'intermédiaire de la GTZ finance et exécute le projet "Assistance-conseil au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime" qui se terminera en 1997.

Au Sénégal, le Centre d'Assistance, d'Expérimentation et de Vulgarisation pour la Pêche Artisanale (CAEP) a pris le relais du Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues (CAMP). Outre l'encadrement de la pêche artisanale, le projet met l'accent sur l'expérimentation et la vulgarisation des techniques. Actuellement des efforts sont en cours pour adapter les moteurs hors-bord diesel à la pirogue traditionnelle. Le Japon a fourni de 1989 à 1994 son assistance au centre de pêche de Missirah. Ce projet localisé dans la région de Fatick a pour objectifs l'amélioration des techniques de pêche et de traitement et commercialisation du poisson, la formation des pêcheurs, l'extension et l'organisation des réseaux de distribution et l'amélioration du niveau de vie des populations concernées. Le projet entamera en 1995 une seconde phase avec un programme de fourniture d'équipement et de matériel pour un montant de 1,7 millions US\$. Depuis 1988, le Canada finance le Programme d'assistance à la pêche artisanale (PROPECHE) qui comprend deux volets: le service à la pêche (crédit et appui des initiatives communautaires) et l'amélioration des techniques de production. Le Fonds Européen de Développement (FED) et la Caisse Française de Développement (CFD) ont co-financé jusqu'en 1992 un projet de

développement de la pêche artisanale à Ziguinchor (PAMEZ). Ils financent depuis lors une seconde phase appelée "Projet Pêche Artisanale en Casamance" (PROPAC) qui vise la consolidation des acquis, la réalisation d'infrastructures complémentaires de pêche et de transformation. Le projet de Développement de la Pêche Artisanale sur la Petite Côte (PAPEC) a démarré en 1988 sur financement de la BAD. Ce projet est spécialisé dans le financement des équipements, matériels de pêche et fonds de roulement, réalisation d'infrastructures de pêche et de transformation du poisson, etc. Il se termine en 1995 et une seconde phase est à l'étude.

Au **Cap-Vert**, la BAD et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) co-financent depuis 1987 un projet de Développement des Pêches Artisanales. Ce projet qui vise le développement des conditions techniques permettant l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs devait se terminer en 1995. En raison de l'état d'avancement du projet, une prolongation a été acceptée. Sur financement des Pays-Bas, la FAO a exécuté en 1993-1994 la phase préparatoire d'un Projet de Développement des Pêches. Cette phase d'un an a servi à définir les objectifs, résultats attendus et activités de la phase principale du projet qui a débuté en 1994 pour une durée de trois ans. Le projet vise l'augmentation de la production halieutique, l'utilisation et la valorisation optimale des produits, surtout pour les populations locales démunies, mais aussi pour le commerce extérieur, par le développement de la pêche artisanale sur une base saine et durable. Le projet FOPECA est financé par l'Allemagne et exécuté par la GTZ. Il a pour but l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de commercialisation dans les îles de Fogo et Brava, ainsi que la création des conditions techniques permettant une amélioration des conditions de vie des pêcheurs. Le projet a débuté en 1995.

En **Gambie**, un programme de formation de pêcheurs a été initié avec l'assistance de la coopération japonaise en équipement et en assistance technique en avril 1994. Ce

programme qui vise à former de nouveaux jeunes pêcheurs gambiens est effectif dans six centres de pêche côtiers. Le financement des infrastructures et d'équipement du Centre Communautaire de Pêche (CCP) de Bakau est assuré par l'Agence de Développement International du Japon (JICA) depuis 1992. La seconde phase, qui s'est terminée en 1995 consiste en la construction dans le même centre d'un débarcadère, d'infrastructure de protection contre l'érosion, et la fourniture d'équipement et matériel de pêche.

En **Guinée Bissau**, la FAO a débuté en 1994 l'exécution d'un projet financé sur son Programme de Coopération Technique (PCT). Ce projet "Assistance aux statistiques et à la planification dans le secteur des pêches" visait à renforcer le système statistique et à mettre en place un registre des bateaux de pêche opérant dans les eaux territoriales du pays. Il a formé le personnel de l'administration des pêches dans ce domaine. Le projet se terminera début 1996. Le Canada a débuté en 1994, pour une durée de deux années et un montant de 500.000 \$ canadiens, le projet PRIMTAF pour le renforcement des capacités administratives des fonctionnaires du Ministère des Pêches. L'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) donne son appui au secteur de la pêche artisanale depuis 1977, essentiellement à travers son projet dans l'archipel des Bijagos. Depuis 1992 et en étroite coopération avec le projet FAO, l'ASDI avait réorienté son assistance vers l'appui institutionnel. Cette assistance a pris fin en juin 1995. Le projet de développement de l'ONG "Iles de Paix" basé à Bolama se poursuit et contribue pour une grande part à la formation en technique de pêche et en construction navale dans l'archipel des Bijagos. Le projet a permis l'approvisionnement régulier de la capitale en poisson de première qualité. La seconde phase du projet de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour le Développement durable de la pêche artisanale dans le Rio Grande de Buba a démarré en 1995. L'objectif du projet est de garantir l'utilisation durable des ressources côtières au bénéfice des communautés en fournissant un appui matériel et scientifique à ces populations et aux institutions concernées. Cette seconde

phase s'achèvera en 1997. La coopération japonaise finance la deuxième phase du projet de développement de la pêche artisanale pour un montant de 4,5 millions US\$. Le projet de Développement de la Pêche Artisanale Avancée financé par la BAD pour un montant de 5 millions US\$ devait finalement démarrer fin 1995. Le projet de construction et équipement du port de pêche artisanale de Bissau, co-financé par la BAD, la CE et la Chine, était fin 1995 dans sa phase d'appel d'offre.

En **Guinée**, la phase II du projet Kaback financée par le PNUD pour un montant de 300.000 US\$ a débuté en décembre 1993 pour une période de deux ans. L'objectif principal de cette phase est de préparer l'Unité de Développement des Pêches (UDP) mise en place durant la première phase du projet à se transformer en ONG disposant d'un cadre légal et d'une clientèle nationale. Le projet de développement intégré de la pêche artisanale à Kamsar qui a bénéficié d'un financement du Fonds d'Équipement des Nations-Unies (FENU) pour un montant de 2,3 millions US\$, le PNUD et le gouvernement guinéen pour un montant de 0,5 million US\$ chacun, se poursuit jusqu'en décembre 1995. Ce projet vise à la mise en place d'un centre de pêche artisanale et la fourniture de matériel de pêche. La coopération canadienne et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) financent pour un montant de 300.000 \$ canadiens un projet de micro-entreprises des femmes fumeuses de poisson. Le projet cherche à accroître la production et la qualité du poisson fumé, ainsi qu'à aider les femmes à améliorer leur gestion par la formation et l'alphabétisation. Le Centre de Motorisation de Boussoura et ses antennes régionales de Boffa et Kankan sont financés depuis 1985 par la coopération japonaise (7,2 millions US\$) et le gouvernement guinéen (1,5 millions US\$). Le projet importe et commercialise les équipements de pêche, forme et équipe des mécaniciens locaux et expérimente des barques en fibre de verre équipée de moteurs diesel in-bord. Le projet de Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) est co-financé par le Canada et la Banque Mondiale pour un montant de 10 millions US\$. Il vise à réunir et

mettre à jour les informations scientifiques et techniques pour l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur et à assurer un suivi, contrôle et surveillance des pêches afin de faire respecter la réglementation en vigueur. Enfin, à la requête du gouvernement, la FAO a débuté fin 1995 un projet du PCT pour la réalisation d'un plan directeur des pêches et de l'aquaculture.

En **Sierra Léone**, les activités du projet de développement intégré de la région de Shenge financé par le PNUD et exécuté par la FAO et le gouvernement de Sierra Léone depuis 1985 ont été suspendues en 1995 en raison de l'insécurité régnant dans la région. Le seul projet de pêche artisanale reste le Programme de développement communautaire et des pêches artisanales de la région Ouest Nord-Ouest (AFCOD) qui est financé par la CE depuis 1989. Il est exécuté par la société de consultants GOPA. Le projet opère dans les villages de Goderich, Mahera/Yongoro, Konakridee, Bailor et Rokai. Son objectif est de créer les conditions d'un développement durable des activités du Programme grâce à une politique de décentralisation tant avec le secteur privé que public. Ces principales réalisations comprennent la construction d'embarcations améliorées, la construction d'une Coopérative centrale d'approvisionnement, d'installations de fumage au niveau communal, la fourniture d'infrastructures sociales, la formation, etc.

Au **Libéria**, la FAO a approuvé en 1994 le financement, sur les fonds PCT, du projet "Assistance d'urgence au secteur de la pêche artisanale" pour ce pays qui a perdu durant la guerre civile la presque totalité de ses embarcations et engins de pêche. Le projet d'un montant de 244.000 US\$ prévoit la fourniture d'embarcations, d'équipement et de moteurs pour les pêcheurs de 3 comtés: Montserrado, Grand Cape Mount et Grand Bassa. Le projet qui a débuté en 1995 devrait prendre fin en février 1996.

En **Côte d'Ivoire**, le projet de la Lagune Aby dont la première phase a été financée par le FIDA est redevenu opérationnel en novembre 1992 sur les fonds du gouvernement.

Le projet a décidé de repartir sur de nouvelles bases en suivant dorénavant une approche participative. Un Comité Consultatif a été créé et une importante composante "suivi statistique" mise en place. Une des activités entreprises en 1995 a été la tenue d'un séminaire avec les populations locales. Il a permis de discuter les mesures proposées dans le cadre d'un plan d'aménagement de la lagune. Un financement est maintenant recherché pour pouvoir mettre en oeuvre les recommandations du séminaire, notamment celles relatives au remplacement de certains engins de pêche jugés incompatibles avec une exploitation rationnelle de la ressource. Le projet d'amélioration des embarcations artisanales financé par le Fonds d'Aide et de Coopération français (FAC) a produit 5 unités en fibre de verre de 8 à 14 mètres de long. Les essais techniques se sont avérés concluants et des négociations étaient en cours pour reconduire le projet pour une année afin de vulgariser et former les jeunes pêcheurs. Le projet de lutte contre les végétaux flottants qui concerne les plans d'eau lagunaires et continentaux devrait connaître un début d'exécution grâce à un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le projet de rénovation du port de pêche de San-Pédro d'un coût estimé à 10 millions US\$ a débuté en août 1995 grâce à l'assistance financière du Japon. Le projet inclut également la fourniture d'équipement et de matériel de pêche pour le développement de la pêche dans la région sud-ouest (quai de débarquement, hall de mareyage, fabrique de glace, entrepôts, etc.).

Au **Ghana**, la deuxième phase du projet de développement intégré des pêches artisanales de Yeji a débuté en juin 1994 pour finir en décembre 1996. Ce projet est financé par le PNUD pour un montant de 1,4 millions US\$ et exécuté par la FAO. La seconde phase du projet consolidera les acquis de la première dans la collecte des données statistiques, le travail de base pour un programme d'évaluation des stocks, l'amélioration de la technologie dans les domaines de la construction navale, des techniques de pêche et de traitement, ainsi que dans l'entretien des moteurs. La principale activité de la seconde phase sera la construction et la mise en place

de la gestion du Centre Communautaire de Pêche. Sur financement de la Banque Mondiale, de la coopération britannique (ODA) et du gouvernement du Ghana, le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle poursuit le projet national de recherche agricole (1991-1996) qui comprend un important volet concerne le suivi et l'évaluation des stocks de poissons démersaux et l'étude de la biologie et de la dynamique des populations de poissons pélagiques commercialement importants. Le projet de formation et d'équipement pour le sous-secteur des pêches financé pour un montant de 10,5 millions US\$ par le gouvernement et la Banque Mondiale sera opérationnel en 1996.

Au **Togo**, la Caisse Française de Développement et la Banque Mondiale assistent le gouvernement dans la promotion de la pêche maritime artisanale et la commercialisation des produits de la pêche par le projet de soutien aux groupements de jeunes pêcheurs. Ce projet est doté d'un budget de 40.000 US\$. La FAO a financé et exécuté sur les fonds PCT un projet de "Définition d'une politique et d'un plan d'action pour la pêche" pour un montant de 145.000 US\$. Ce projet s'est terminé par un atelier national durant lequel les représentants des différents opérateurs du secteur ont discuté et amendé l'ébauche de plan d'action qui leur était proposé. Le projet a été clôturé en décembre 1995.

Au **Bénin**, le Projet Pêche Lagunaire, financé par la coopération allemande (GTZ) depuis 1986 est prolongé jusqu'en 1997. Il assiste la Direction des Pêches dans la recherche de solutions à la surexploitation des plans d'eau et à la baisse de la production et des rendements. Ses actions concernent la réhabilitation du milieu par la replantation de mangroves et la lutte biologique contre les jacinthes d'eau, le développement de revenus alternatifs, la gestion locale des ressources, ainsi que le renforcement de la Direction des Pêches. On notera également la deuxième phase du projet "Don du gouvernement du Japon en matériel de pêche" reçu en 1995 et qui représente 4 millions US\$, y compris la construction d'un centre de formation dans

l'enceinte de la Direction des Pêches à Cotonou.

Au **Nigéria**, le FIDA finance le "Projet de développement des pêches artisanales" pour un montant de 20 millions US\$. Le projet qui a débuté en 1991 pour une période de cinq ans va fournir des prêts aux pêcheurs artisans et femmes de pêcheurs afin de poursuivre leurs activités productives. Il fournira également une assistance technique pour développer ces activités et assurera la mise en place des installations communautaires nécessaires. Le projet comporte également un volet formation ainsi que l'expérimentation et l'introduction d'intrants améliorés. Le projet est mis en oeuvre dans les Etats de Rivers, Cross River et Akwa-Ibom. Le projet d'accroissement de la production de la pêche artisanale est financé par le fonds de la CEDEAO. Ce projet a pour principal objectif la fourniture de crédit aux pêcheurs artisans afin qu'ils puissent acheter les intrants nécessaires à leur activité. Le projet d'un montant total de 6 millions US\$, dont un prêt de 4,5 millions US\$, a débuté en 1991 et se poursuit. Il est mis en oeuvre dans les Etats de Bendel, Ondo et Sokoto. La Banque Mondiale finance un projet de suivi, contrôle et surveillance des ressources marines qui a pour objectif la conservation des ressources marines par une évaluation régulière des stocks côtiers. Le projet d'un montant de 9,3 millions US\$ a débuté en 1991 et se terminera en 2000. La BAD assiste le gouvernement dans la réalisation du projet de port de pêche de Lagos à Kirikiri depuis 1993.

Au **Cameroun**, la FAO a commencé à financer et à exécuter sur les fonds PCT un projet d'amélioration des embarcations de pêche artisanale. Ce projet d'un montant de 127.000 US\$ sera terminé en 1995. Par ailleurs le pays négocie avec l'assistance de l'Espagne l'acquisition, pour un montant de 40 millions US\$, de 20 bateaux de pêche industrielle destinés à renouveler sa flotte.

En **Guinée Equatoriale**, le projet de pêche artisanale de Bata est financé par le gouvernement italien depuis 1988. Le projet a permis la construction d'un Centre de Pêche équipé de machine à glace, chambre froide et

divers ateliers et équipements, ainsi que la mise en service de 20 embarcations de fibre de verre de 7 à 10 mètres équipées de moteur interne de 14 CV et d'une petite caisse isotherme. Le projet de développement de la pêche artisanale est financé par le Japon. Celui-ci a fourni du matériel et équipement de pêche, et assure la présence d'un expert sur place.

Au **Gabon**, la FAO a financé sur les fonds PCT et pour un montant de 185.000 US\$ un projet d'assistance à la mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes. Ce projet a démarré en 1994 et se terminera en 1995.

A **Sao Tomé et Principe**, la deuxième phase du projet Pêche Artisanale est co-financée par le FIDA (prêt de 1,5 million US\$), le FAC (don de 900.000 US\$) et le Japon (don d'équipement pour une valeur de 1,8 million US\$). Les principales activités du projet, qui a débuté en 1990 pour une durée de cinq ans, sont l'amélioration des techniques de pêche, la vente d'équipement et matériel, ainsi que l'appui socio-économique aux pêcheurs et aux commerçantes de poisson. Le Canada, quant à lui, finance un projet d'évaluation des ressources halieutiques. Ce projet d'un montant de 882.000 \$ canadiens a commencé en 1992 pour une durée de trois ans. Un projet de recueil de données statistiques a débuté en 1994 avec un budget de 92.000 US\$ provenant des fonds de contrepartie de l'accord de pêche avec la CE. Malheureusement, le projet n'a jamais pu fonctionner en l'absence d'expertise nationale en matière de statistiques halieutiques.

Il n'existe aucune projet national dans le secteur de la pêche au **Congo** depuis la clôture en 1991 du projet d'appui à la pêche maritime artisanale financé par la CFD.

Au **Zaïre**, le secteur de la pêche ne bénéficie d'aucune assistance extérieure depuis la suspension en 1993, en raison des troubles socio-politiques, du projet d'assistance à la mise en oeuvre du Plan Directeur des Pêches. Ce projet qui avait débuté en 1989 était financé par le PNUD et exécuté par la FAO.



En **Angola**, la Suède finance un projet "plan directeur en informatique" dont l'objectif est de faciliter l'administration du Ministère des Pêches par la formation et l'équipement en informatique. Le budget est de 161.000 US\$. La CE a financé la réhabilitation et l'équipement de l'institut de recherche de Luanda (IIP) pour un montant de 380.000 US\$. La coopération française fournit une assistance technique à l'institut des pêches artisanales (IPA). Le projet "appui au secteur de la pêche artisanale" destiné à améliorer l'approvisionnement en poisson des provinces de Luanda et Benguela et financé par la BAD est suspendu depuis 1994 en raison des retards de remboursement de l'Angola vis-à-vis de la BAD. Par ailleurs, un certain nombre de projets sont opérationnels dans le domaine de la pêche industrielle: un atelier de réparation navale financé par le Koweït, la livraison de 3 vedettes de surveillance des pêches par la CFD, une fabrique de farine et d'huile de poisson à Tombwa financée par l'Italie, la réhabilitation de plusieurs complexes de froid par la CE.

#### 4.3 Les projets régionaux

Les projets régionaux sont un élément essentiel de la coopération régionale dans les pêches. Malheureusement, pour des raisons politiques, mais aussi, et peut-être même surtout, à cause des procédures administratives imposées par les donateurs multilatéraux (PNUD, CE) leur financement s'avère toujours difficile.

Le Service régional d'information et de conseil en matière de transformation et de commercialisation des produits de la pêche pour l'Afrique (INFOPECHE) est depuis 1994 une organisation inter-gouvernementale régionale. Ce service basé à Abidjan, Côte d'Ivoire, fournit régulièrement des informations sur le marché, donne des avis techniques sur les produits et la transformation, et dispense une formation dans des domaines spécialisés consécutifs à la capture dans la région. Il fait partie du réseau de services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson et de conseils techniques (INFOFISH pour l'Asie et le Pacifique, INFOPECA pour

l'Amérique latine et INFOSAMAK pour les pays arabes). Après une phase transitoire durant laquelle la FAO avait fourni une assistance à travers un projet du PCT de 240.000 US\$, les nouvelles structures de l'Organisation ont été mises en place au premier trimestre 1995.

Le Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest "Valorisation des Captures de la Pêche Artisanale" est financé par la CE. Le Programme est basé à Abidjan et couvre les pays de la CEDEAO. IL vise à la réduction des pertes physiques de poisson, à l'amélioration de la qualité des produits frais et transformés, comme moyen d'obtenir un accroissement du revenu des opérateurs privés, et à l'expansion du commerce régional des produits de la pêche artisanale. Ce Programme est entré en 1994 dans sa phase principale de cinq ans et est exécuté par un consortium de quatre ONG: INADES (Côte d'Ivoire), Credit Union (Ghana), CREDETIP (Sénégal) et CEASM (France).

Le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) bénéficie d'un certain nombre de projets tous financés par la CEE dans différents domaines: la formation (Cap Esterias, Gabon), la recherche (Pointe Noire, Congo) et la construction navale (Sao Tomé et Príncipe). Il faut cependant noter qu'aucun de ces projets n'est encore opérationnel.

Le projet régional de surveillance aérienne des zones de pêche financé par le Luxembourg a démarré en 1993 par une phase préparatoire. L'approbation de la phase principale a été donnée en mai 1995. La base principale de ce projet est la Gambie. Les pays couverts sont ceux de la Commission Sous-Régionale des Pêches, ainsi que la Sierra Léone. L'objectif du projet est de contribuer à la mise en place d'un régime d'aménagement des pêches. Les principales activités du projet comprennent la surveillance aérienne, la formation à terre et en vol pour les opérations de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et le développement d'une base de données sous-régionale.

Le Système d'Information Géographique

(SIG) sur les pêcheries en Afrique de l'Ouest élabore et utilise un système de gestion planifiée pour les pêcheries couvrant tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest grâce à des applications d'information géographique. Ce projet est financé par la France et est basé depuis décembre 1994 à Casablanca, Maroc. Ce projet prévoit une étroite collaboration avec le Projet de Base de Données en Recherche Halieutique qui devrait être financé par la CE.

Le projet "Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement des pêches des Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest" est financé par la CE. Il a débuté en mai 1994 pour une durée de 3 ans. L'objectif général du projet est de fournir une assistance en matière juridique aux Etats de la région afin qu'ils maximisent leurs opportunités dans le cadre du nouveau Droit de la Mer.

Sur financement du Danemark, le Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales (DIPA) basé à Cotonou, Bénin, a débuté en juillet 1994 sa troisième phase prévue pour une durée de 4,5 ans. Il vise à renforcer les capacités nationales en matière d'aménagement et de développement des ressources halieutiques en se basant sur les communautés de pêcheurs artisanaux. Il cherche à promouvoir la prise de responsabilité et de décision au niveau de ces communautés par une approche participative, la formation et l'accès à l'information.

#### **4.4 Des projets en attente de financement**

On note qu'un certain nombre de projets nationaux et régionaux ont été identifiés et se trouvent à des stades d'avancement divers pour leur financement.

En Gambie, une étude de faisabilité financée par la Banque Islamique de Développement a été réalisée pour la construction d'un port de pêche. La prochaine étape sera la recherche de partenaires pour le financement de l'investissement. Par ailleurs, aucun donateur ne s'est manifesté pour financer la suite des projets de développement intégré

des pêches continentales et maritimes qui avaient été financés par la coopération italienne et la CE respectivement.

En Guinée, le gouvernement recherche le financement pour l'installation de deux bases de surveillance des pêches, la formation du personnel en matière de gestion et d'exploitation des ressources, d'informatisation de l'administration des pêches, ainsi que la mise en place d'un observatoire des pêches.

En Sierra Léone, le gouvernement espère qu'avec la fin des troubles socio-politiques, le projet de développement intégré de la région de Shenge pourra reprendre ses activités.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a introduit auprès du Gouvernement du Japon une requête pour la fourniture d'équipement et de matériel de pêche pour une valeur de 1,2 million US\$. Un autre projet que le gouvernement étudie est la création d'un Fonds de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

Au Ghana, une étude de pré-investissement dans l'industrie du thon a été réalisée avec l'aide de l'ONUDI. Le rapport a été discuté et des investissements dans ce domaine sont attendus dans les prochaines années.

Au Togo, le plan directeur des pêches et de l'aquaculture a retenu un certain nombre de projets dont le financement sera recherché lors d'une Table Ronde des bailleurs de fonds qui se tiendra en 1996.

Au Nigéria, le volet pêche du projet "Renforcement des coopératives et développement des communautés de base" financé par le PNUD devrait démarrer en 1996. Ce projet est une des cinq composantes du Programme pour l'Agriculture et le Développement Rural exécuté nationalement avec l'appui de la FAO comme Agence de Coopération. Un projet d'assistance aux femmes dans certaines communautés de pêche a été soumis pour financement au FNUAP.

Le Cameroun a un projet de construction

de petites fabriques de glace dans certains points de débarquement. La Chine a indiqué son intérêt et le projet pourrait démarrer en 1996. Par ailleurs, une Table Ronde des bailleurs de fonds est attendue pour discuter les différents projets identifiés lors de l'élaboration du plan directeur des pêches et de l'aquaculture.

Sao Tomé et Príncipe a saisi la FAO d'une requête pour la mise en place d'un système statistique pour les pêches. Ce projet

débutera en 1996.

Dans le domaine sous-régional, le Programme DIPA a assisté les pays membres de la sous-région nord (de la Mauritanie à la Sierra Léone) dans la préparation d'un document de projet pour l'amélioration de la sécurité en mer des unités de pêche artisanale. Le budget estimé est de 2,4 millions US\$ pour une période de 3 ans. Il devrait être soumis aux bailleurs de fonds par la Commission Sous-Régionale pour les Pêches.

## Références bibliographiques

### **I. Documents publiés**

Banque Mondiale, 1995. - Rapport sur le développement dans le monde 1995. 275 p.

Banque Mondiale, 1995. - Un continent en transition: l'Afrique sub-saharienne au milieu des années 90. 144 p.

FAO, 1993. - Marine Fisheries and the law of the sea: a decade of change. FAO Fisheries Circular. N° 853. Rome, FAO. 66 p.

Horemans, B., M. Kébé et O. Akersie, 1994. - Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62 p. DIPA/WP/65.

Laureti E. (comp), 1992. - Fish and Fisheries Products: World apparent consumption statistics based on food and balance sheets (1961-1990). FAO Fisheries Circular. N° 821 Rev. 2. Rome, FAO. 477 p.

Marashi S. H., 1993. - Activities of regional fisheries bodies and other organizations concerned with fisheries. FAO Fisheries Circular. N° 807 Rev. 1. Rome, FAO. 57 p.

PNUD, 1995. - Rapport mondial sur le développement humain 1995. 239 p.

Satia B. P. et C. Wétouhossou (éd.), 1996. Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 36 p. DIPA/WP/79.

Seki E. et A. Bonzon, 1993. - Selected aspects of African fisheries: a continental overview. FAO Fisheries Circular. N° 810 Rev. 1. Rome, FAO. 158 p.

### **II. Rapports des Fonctionnaires de liaison du Programme DIPA**

Adebiyi, O. F., 1995. - State of fisheries in Nigeria, 19 p.

Bitoumba A., 1995. - Le secteur des pêches au Congo, 14 p.

Bondja M., 1995. - Etat de la pêche au Cameroun en 1995, 15 p.

Denke, A. M., Y. Addra et K. Sedzro, 1995. - Les pêches togolaises, 13 p.

Doumbia M., 1995. - Note sur la situation de la pêche en Côte d'Ivoire, 15 p.

De Barros D. et D. Thiam., 1995. - L'état de la pêche en Guinée Bissau en 1995, 18 p.

- Flowers I., 1995. - The state of fisheries of Liberia in 1995, 12 p
- Forde, A. C., 1995. - Update on Sierra Leone fisheries, 6 p.
- Katsongo K., 1995. - Le secteur de la pêche au Zaïre, 19 p.
- Mensah G., 1995. - Situation de la pêche au Bénin, 13 p.
- Mensah, M. A., 1995. - Artisanal fisheries in Ghana, 21 p.
- Meymoun, M., 1995. - Situation actuelle du secteur de la pêche en Mauritanie, 10 p.
- Ndiaye O., 1995.- La pêche artisanale maritime au Sénégal, 13 p
- N'jie M., 1995.- The state of fisheries in The Gambia in 1995, 18 p.
- Ramos J. M., 1995. - La pêche en République du Cap-Vert, 10 p.
- Salavisa J., 1995.- L'état de la pêche en Angola (1994-1995), 8 p
- Santos O., 1995.- L'état de la pêche à Sao Tomé et Principe en 1995, 8 p.
- Touré I. S., 1995. - L'état de la pêche en Guinée, 15 p.

## LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

### **I. Documents techniques / Technical documents**

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA. 55p., DIPA/WP/1. 1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2. 1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3. 1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3. 1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4. 1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4. 1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5. 1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6. 1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., IDAF/WP/7. 1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7. 1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8. 1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9. 1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/10. 1986
- Vétilart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11. 1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36p., IDAF/WP/12. 1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13. 1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15. 1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27p., DIPA/WP/16. 1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17. 1987
- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18. 1987

- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., 1988 IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., 1988 IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF 1989 Project, 22p., IDAF/WP/23.
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor 1989 smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24.
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés 1989 de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27. 1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the 1990 IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, 1990 IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. IJff, Report of round table meeting on women's activities 1990 and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12p. + annexes, IDAF/WP/30.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. IJff, Rapport du séminaire sur les activités féminines 1990 et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes, DIPA/WP/30.
- IJff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: 1991 Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75p., IDAF/WP/32.

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlv p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". 1991 Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF 1991 Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1991 293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou, 1991 IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. 1991 Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans 1992 en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Cotonou, 1993 IDAF Project, 60p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and B. Satia (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et B. Satia (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Pro 1993 gramme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 32p. + annexes, DIPA/WP/46.



- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46
- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- B.P. Satia and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa, 1993 Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- B.P. Satia et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Benin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J; Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Príncipe. 1994 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal a São Tomé e Príncipe 1994 Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Continuity and Continuous Change. 1994 Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo): Continuité et Changement 1994 Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, B.P., and Hansen, L.S., Sustainability of Development and Management Actions in Two Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, B.P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57

- Ute Heinbuch, Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 25p. + annex, IDAF/WP/58
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Katlijn Demuyck, and DETMAC Associates, The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60
- Katlijn Demuyck, et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/60
- B.P. Satia, J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- B.P. Satia, J.P. Gallène, et F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p., DIPA/WP/61
- Bert Kamphorst, A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndian division, South West Province, Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Bert Kamphorst, Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndian, Province du Sud-Ouest, République du Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p., DIPA/WP/62
- Ute Heinbuch, Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 97p., IDAF/WP/64
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project, 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Jallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo, 7-9 November 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (IDAF) 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 82p., DIPA/WP/66.

- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Benin Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 42p., IDAF/WP/67
- Kamphorst, B., Etude de Coûts et Revenus au port de pêche de Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 45p., DIPA/WP/67..
- Kamphorst, B., et Teixeira, M. Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Principe. 1995 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) Cotonou, Bénin 31p. DIPA/WP/68.
- Kamphorst, B., e Teixeira, M., Características socio-económicas da pesca artesanal marítima em São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. (DIPA) Cotonou Benin, 28p., IDAF/WP/68
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1994. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 40p., IDAF/WP/69.
- Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 38p. DIPA/WP/69.
- Kébé, M., J-C. Njock, et J. Gallène, Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 37p., DIPA/WP/70.
- Gallène, J.P., Data Compendium on Safety at Sea for Seven West African Countries. Mauritania, Senegal, 1995 The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra-Leone and Cape Verde 1991 - 1994. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 13p., IDAF/WP/71
- Gallène, J.P., Compendium des Données sur la Sécurité en Mer dans Sept Pays d'Afrique de l'Ouest: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone et Cap Vert 1991 - 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 15p., DIPA/WP/71.
- Jallow A.M., Report of the First Meeting of the IDAF Working Group on Costs and Earnings in Artisanal Fisheries in West Africa, (Dakar, Senegal, 12 - 13 June 1995). Cotonou, Benin, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 81p. IDAF/WP/72.
- Jallow A.M., Rapport de la Première Réunion du Groupe de Travail du DIPA sur Coûts et Revenus en Pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest, (Dakar, Sénégal, 12 - 13 juin 1995). Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 82p., DIPA/WP/72.
- Anon., Report of the Ninth IDAF Liaison Officers Meeting, Conakry, Guinea, 9-10 November 1995. 1995 Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa 102p., IDAF/WP/73
- Anon., Rapport de la Neuvième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Conakry, Guinée, 9-10 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 112p. DIPA/WP/73.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Report of the Workshop on Participatory Approaches and Traditional Fishery Management Practices in West Africa. Conakry, Guinea, 13-15 November 1995. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. 95p., IDAF/WP/74.
- Satia, B.P. et B.W. Horemans, Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 98p., DIPA/WP/74.

- Njifonjou O., J. Folack, M. Bondja, J-C Njock et D. Njamen, Enquête-cadre et Etude Socio-économique de la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 80p., DIPA/WP/75
- Houndékon M.B., Rapport des ateliers de formation sur la méthode accélérée de recherche participative à Kaback et Kamsar (Guinée) du 24 juillet au 03 septembre 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 20p., + annexes DIPA/WP/76.
- Houédanou M.-C., et D. Nyamusenge, Guide de rédaction des rapports. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 44p, DIPA/WP/77
- Kuyateh M., Rapport de Synthèse sur l'Atelier de Formation Pratique (théorie et application sur le terrain) sur la MARP à l'intention des Cadres et des Techniciens de la Pêche Artisanale du Sénégal Septembre 1995 - Dakar, Sénégal. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 75p., DIPA/WP/78
- Satia B.P., et C.Z. Wétohossou, (eds) Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 34p., DIPA/WP/79.
- Horemans B., T. Ajayi and J. Gallène - Sector Review of the Artisanal Marine Fisheries in The Gambia. 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin. 40p., IDAF/WP/80
- Kébé M., J.C Njock et J. Gallène, - Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin. 39p. + annexes, DIPA/WP/81
- Stamatopoulos C., Rapport de l'Atelier sur l'Utilisation du Logiciel de Statistiques des Pêches (ARTFISH). 1996 Cotonou, Bénin, 6-9 mai 1996. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 59p., DIPA/WP/82
- Stamatopoulos C., Report of the Workshop on the use of a fisheries statistical software (ARTFISH), 1996 Cotonou, Benin 6-9 May 1996. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin 61p., IDAF/WP/83
- Horemans, B., The state of artisanal fisheries in West Africa in 1995. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 43p., IDAF/WP/84.
- Horemans, B., L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45p. DIPA/WP/84.

## II. Manuels de terrain / Field Manuals

- Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.
- Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

## III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/Janvier 1992, 12 p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995, 32p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995, 32p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 27, September/Septembre 1995, 40p.  
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 28, December/Décembre 1995, 32p.  
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 29, March/Mars 1996,

#### **IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin**

- Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model 1988 Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).
- Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988 Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).
- Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en 1988 République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.
- Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988 Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.
- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its 1988 importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Benin. Cotonou, Projet Modèle, 1989 46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOOPEMA 1989 à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p. 1989 + 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion 1989 et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin 1989 dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring 1989 community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes 1989 PMB/WP/11.

- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989  
Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990  
Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sénouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990  
33p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP /14.
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
- IJff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
- Sénouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. 1990  
Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19.  
1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI.GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p.
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI.GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p.

